

LE RÉARMEMENT DE LA SIERRA LEONE

UN AN APRÈS L'ACCORD DE PAIX DE LOMÉ

Eric G. Berman

Traduit de l'anglais par Caroline Pailhe

Titre original :

Re-armament in Sierra Leone : One Year After the Lomé Peace Agreement,
Occasional Paper n°1, Small Arms Survey,
Genève, décembre 2000

UNE ÉTUDE DE

SMALL ARMS SURVEY

© Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)

rue Van Hoorde, 33
B-1030 Bruxelles

Tél.: (32.2) 241.84.20

Fax: (32.2) 245.19.33

E-mail: admi@grip.org

Website: www.grip.org

Sommaire

Présentation de SAS	5
Acronymes	6
Résumé	7
Executive Summary	7
Introduction	9
I. Les fournisseurs d'armes légères et de petit calibre à la Sierra Leone	11
A. Les filières d'approvisionnement du Front uni révolutionnaire	11
1. Charles Taylor et le Liberia	11
2. Les autres filières	13
3. Le gouvernement sierra-léonais	15
4. L'ECOMOG	16
5. La MINUSIL	16
B. Les filières d'approvisionnement du gouvernement sierra-léonais	18
1. Avant mars 1991	18
2. Entre mars 1991 et avril 1992	19
3. De mai 1992 à février 1996	19
4. De mars 1996 à février 1998	20
5. Entre mars 1998 et juillet 2000	20
II. Le désarmement de la Sierra Leone	22
A. Des armes retirées de la circulation...	22
1. Les armes collectées dans le cadre du programme de DDR	22
2. Les armes collectées unilatéralement par l'ECOMOG	24
3. Les armes collectées unilatéralement par la MINUSIL	24
B. ... mais pas détruites	24
III. Conclusion	25
A propos de l'auteur	26
Remerciements	26
Annexe : Document des Nations unies S/2000/1195, « Rapport du Groupe d'experts constitué en application du paragraphe 19 de la résolution 1309 (2000) du Conseil de sécurité concernant la Sierra Leone », 20 décembre 2000, deuxième partie, paras. 167-273.	27

Afrique de l'Ouest



The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations or ReliefWeb. These maps may be freely distributed. If more current information is available, please update the maps and return them to ReliefWeb for posting.

Small Arms Survey (SAS)

Small Arms Survey est un projet indépendant associé au Programme d'Etudes Stratégiques et de Sécurité Internationale (PESI) de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales de Genève, Suisse.

Créé en 1999, SAS est soutenu par le Département fédéral des Affaires étrangères de la Suisse et par les gouvernements belge, canadien, danois, néerlandais, norvégien, suédois et britannique.

SAS collabore avec des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales situées dans de nombreux pays, notamment, au Brésil, au Canada, en Allemagne, en Inde, en Israël, en Norvège, en Russie, en Afrique du Sud, au Sri Lanka, en Suède, en Thaïlande, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

La collection *Occasional Paper* est publiée régulièrement.

Elle présente les résultats des recherches innovantes et pertinentes que mènent les membres de l'équipe de chercheurs, et des chercheurs associés, sur les données, la méthodologie et les concepts liés aux armes légères ainsi que des études de cas détaillées par pays et région.

La collection est disponible en version papier et en version électronique sur le site de SAS.

Acronymes

AFRC	Conseil révolutionnaire des forces armées (<i>Armed Forces Revolutionary Council</i>)
BBC	<i>British Broadcasting Corporation</i>
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNDDR	Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration
DDR	Programme de désarmement, démobilisation et réintégration
ECOMOG	Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO
EO	<i>Executive Outcomes</i>
GSG	<i>Gurkha Security Guards Limited</i>
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
MINUSIL	Mission des Nations unies en Sierra Leone
MONUSIL	Mission d'observation des Nations unies en Sierra Leone
MSF	<i>Médecins sans Frontières</i>
NPFL	Front national patriotique du Liberia (<i>National Patriotic Front of Liberia</i>)
NPRC	Conseil national provisoire de gouvernement (<i>National Provisional Ruling Council</i>)
ONG	Organisation non gouvernementale
PCASED	Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement
RUF	Front uni révolutionnaire (<i>Revolutionary United Front</i>)
SLA	Armée sierra-léonaise
UNITA	Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (<i>União Nacional Para a Independência Total de Angola</i>)

Résumé

Le 7 juillet 1999, le gouvernement de la Sierra Leone et le Front uni révolutionnaire (RUF) signaient l'Accord de paix de Lomé censé mettre fin à huit années de guerre civile entre les deux parties en conflit. Cette guerre avait provoqué des dizaines de milliers de morts et le déplacement de plus de deux millions de personnes – soit plus d'un tiers de la population – dont la plupart ont trouvé refuge dans les pays voisins. Un élément central de l'Accord prévoyait le désarmement du RUF. Mais ce désarmement n'eut pas lieu. Au contraire, un an plus tard, le chef du RUF, Foday Sankoh, se retrouvait dans les geôles du gouvernement sierra-léonais et la survie de l'Accord de paix était sérieusement mise en doute.

Une chose était cependant sûre : au lieu de procéder au désarmement, toutes les parties – le RUF ainsi que le gouvernement et ses alliés – avaient continué à s'armer à une vitesse alarmante. Et ceci en violation totale de l'embargo sur les armes décrété par les Nations unies en 1997 (amendé en juin 1998 afin d'en exclure le gouvernement sierra-léonais) et en dépit du moratoire régional de 1998 sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères et de petit calibre.

Près d'un an après la signature de l'Accord de Lomé, la situation politique et sécuritaire reste extrêmement fragile. Le RUF ne cesse de s'approvisionner en armes illégalement via des pays tels que le Liberia et le Burkina Faso, tandis que le gouvernement sierra-léonais vient de recevoir une grande quantité d'armes en provenance du Royaume-Uni.

Le présent rapport explore la facilité avec laquelle à la fois les rebelles et le gouvernement se procurent des armes, particulièrement des armes légères et de petit calibre, et remet en question l'efficacité des politiques d'armement et de désarmement passées et présentes. Avec la grande disponibilité des armes dans le pays, la faiblesse du gouvernement actuel, la puissance relative du RUF et l'instabilité des alliances entre les différents groupes armés, la fin du conflit qui ravage la Sierra Leone ne s'annonce sans doute pas de sitôt.

Executive Summary

On 7 July 1999, the government of Sierra Leone and the Revolutionary United Front (RUF) signed the Lomé Peace Agreement in an effort to end over eight years of civil war between the government and the RUF. This conflict resulted in tens of thousands of deaths and the displacement of more than 2 million people – well over one-third of the total population – many of whom are now refugees in neighbouring countries.

A central component of this agreement called for the RUF to disarm. But this did not happen. Instead, a year later, the RUF leader, Foday Sankoh, was in the custody of the Sierra Leonean government and the future of the peace accord was in grave doubt.

One thing was clear, however: far from disarming, all parties – the RUF, as well as the government and its allies – have been re-arming at an alarming rate. They are doing so in contravention of a 1997 UN arms embargo (amended in June 1998 to exclude the Sierra Leonean government) and despite a 1998 regional moratorium on the production, procurement and sale of small arms and light weapons.

Over a year after the Lomé Peace Agreement, the political and security situation remains extremely fragile. The RUF continues to obtain weapons illegally via countries such as Liberia and Burkina Faso, while the government of Sierra Leone has recently received substantial weaponry from the United Kingdom.

This paper explores the ease with which both the rebels and the government obtain weapons, particularly small arms and light weapons, and questions the efficacy of previous and current armament and disarmament policies. Given the ease availability of arms in the country, the weakness of the current government, the relative strength of the RUF, and the fluidity of alliances among the country's armed groups, the likelihood of continued conflict in Sierra Leone is great.

Sierra Leone



Introduction

Le conflit armé qui ravage la Sierra Leone a éclaté en mars 1991, date à laquelle le Front uni révolutionnaire (*Revolutionary United Front - RUF*) prit les armes contre le gouvernement en place. La rébellion était menée par Foday Sankoh, ancien caporal de l'Armée sierra-léonaise (SLA).

En avril 1992, treize mois après le début de la guerre civile, le gouvernement était effectivement renversé, mais pas à la faveur des rebelles du RUF. En effet, des éléments internes de l'Armée gouvernementale jugeaient le président Joseph Momoh incapable de faire face à la rébellion et installèrent à la tête du pays un Conseil national provisoire de gouvernement (*National Provisional Ruling Council - NPRC*). Un jeune capitaine, Valentine Strasser, fut nommé chef de l'Etat et gouverna jusqu'en janvier 1996, date à laquelle il fut renversé par son chef d'état-major, Julius Maada Bio.

Un accord de paix entre le gouvernement et le RUF fut signé en novembre 1996, rapprochant davantage les rebelles du pouvoir. La firme privée de sécurité sud-africaine *Executive Outcomes* (EO) engrangea des succès militaires considérables contre le RUF dès que Strasser employa ses mercenaires en 1995. Comme le prévoyait l'accord de paix conclu à Abidjan avec le gouvernement de Ahmad Tejan Kabbah, dont le Parti du peuple avait remporté les élections en février 1996, mettant fin à l'intérim du Conseil national provisoire de gouvernement, le RUF accepta de cesser les hostilités en échange de la rupture de contrat entre le gouvernement et EO. Le RUF reprit rapidement les armes dès le départ de EO en janvier 1997, multipliant ses incursions et étendant son contrôle sur le pays. Quant à la compagnie sud-africaine, elle ne revint jamais en Sierra Leone.

Lorsque des éléments internes de l'Armée renversèrent Ahmad Tejan Kabbah en mai 1997, le RUF applaudit le coup d'Etat et forma une alliance avec le nouveau gouvernement, le Conseil révolutionnaire des forces armées (*Armed Forces Revolutionary Council - AFRC*). Le major Johnny Paul Koroma, président de l'AFRC, proposa même à Sankoh le poste de vice-président. Celui-ci accepta. Koroma nomma également plusieurs représentants du RUF au sein de son gouvernement.

De nombreux pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)¹ désapprouvèrent le coup d'Etat et prirent des mesures énergiques afin de réinstaller le gouvernement démocratiquement élu. La Guinée accueillit Kabbah et le Nigeria refusa de libérer Sankoh, qui y était détenu depuis mars 1997. La Guinée et le Nigeria, respectant en cela certains accords de défense bilatéraux conclus avec la Sierra Leone, envoyèrent d'abord des troupes pour combattre le Conseil révolutionnaire et le RUF. Le Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG), créé en 1990 dans le but de rétablir la paix au Liberia, reçut ensuite le mandat d'intervenir en Sierra Leone. Plusieurs initiatives diplomatiques laissèrent la place à une action militaire en février 1998 et Kabbah fut réinstallé au pouvoir en mars, dix mois après avoir été démis.

L'ECOMOG reprit Freetown, la capitale sierra-léonaise, mais ne put sécuriser les campagnes. Le RUF entendait faire savoir qu'il restait une force avec laquelle il fallait compter. Pour le prouver, les rebelles commirent une nouvelle série de violations des droits humains. En janvier 1998, le Conseil révolutionnaire et le RUF assiégeaient la capitale, l'apogée d'une offensive qui avait débuté dans l'est du pays au cours des derniers mois de 1998. L'ECOMOG tenta de repousser l'attaque mais déjà, on déplorait des milliers de morts et des dizaines de milliers de mutilés et de disparus.

Face à l'incapacité de vaincre le RUF militairement, les différents acteurs impliqués tentèrent de trouver une issue diplomatique au conflit. Ainsi, après la mort de dizaines de milliers de personnes et le déplacement de plus de deux millions d'autres – soit plus d'un tiers de la population –, des négociations eurent lieu au Togo où, le 18 mai 1999, le gouvernement sierra-léonais et le RUF acceptaient un cessez-le-feu. Deux mois plus tard, le 7 juillet, les deux parties signaient l'accord de paix tant attendu.

Selon les termes de l'Accord de paix de Lomé, en échange de l'appel à la cessation des hostilités et de son désarmement, le RUF était assuré de bénéficier de l'amnistie générale, de certains pos-

1. La CEDEAO comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte-d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

tes au sein du gouvernement et du droit de former un parti politique pour participer aux élections. En outre, Foday Sankoh était nommé président d'un nouvel organe censé contrôler les diamants du pays ainsi que d'autres ressources naturelles.

C'est à l'ECOMOG que revenait en premier la responsabilité de surveiller les dispositions militaires de l'accord de paix, mais cette tâche fut rapidement assurée par les Nations unies. Jusqu'à cette époque, les Nations unies avaient joué un rôle relativement mineur de maintien de la paix en Sierra Leone. En juillet 1998, le Conseil de sécurité autorisait la petite Mission d'observation des Nations unies en Sierra Leone (MONUSIL) à servir aux côtés de la force sous-régionale². Dès que le Nigeria, le plus grand fournisseur de soldats à l'ECOMOG, fit savoir qu'il était sur le point de retirer ses troupes, le Conseil de sécurité décida de remplacer cette mission d'observation par une force de maintien de la paix beaucoup plus importante : la Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL)³. Les derniers soldats de l'ECOMOG quittaient la Sierra Leone le 2 mai 2000⁴.

Cependant, en mai 2000, le RUF enlevait et tuait plusieurs Casques bleus, anéantissant l'Accord de paix de Lomé moins d'un an après sa signature. Le désarmement avait officiellement débuté en octobre 1999, mais en mars 2000, le RUF n'avait toujours pas participé de manière significative au programme. Cette situation changea en avril quand des centres de désarmement s'ouvrirent dans les bastions du RUF de Makeni et Magburaka. Quelques soldats se présentèrent dans les camps contre la volonté de leurs supérieurs.

Les Nations unies refusèrent de tenir compte des demandes du RUF de fermer les centres et de renvoyer ses hommes. Des combats éclatèrent lorsque le RUF tua un membre du contingent kenyan de maintien de la paix. Plusieurs centaines de soldats du bataillon zambien envoyés pour aider le contingent kenyan furent pris en otage par le RUF à l'extérieur de Makeni. Une semaine plus tard, les partisans de Sankoh ouvrirent le feu de sa résidence sur une foule de civils venus manifester contre l'enlèvement des Casques bleus. Plusieurs manifestants furent tués et des dizaines d'autres blessés. Le 17 mai, le gouvernement de Sierra Leone arrêta Sankoh et le jeta en prison.

La communauté internationale a vivement réagi aux événements. Le Conseil de sécurité a rapidement décidé d'étendre la présence de la Mission à 13.000 soldats⁵ et d'interdire la vente des diamants sierra-léonais non autorisés, afin de renforcer le gouvernement⁶.

En tant que membres des Nations unies, certains pays ont contribué de manière individuelle aux efforts de restauration de la paix des Nations unies. La Russie a fourni à la MINUSIL des hélicoptères de combat. Le Royaume-Uni envoya des navires de combat et un bataillon de commandos en Sierra Leone. Les États-Unis ont étendu leur assistance logistique aux troupes de la Mission. Le Canada a fourni des spécialistes militaires et de l'équipement pour accélérer le déploiement des Casques bleus. Entre mai et juin 2000, plus de 4.000 soldats de maintien de la paix débarquèrent en Sierra Leone – une augmentation de près de 50 pour cent⁷. Plusieurs membres de la CEDEAO ainsi que d'autres pays firent pression sur le président libérien Charles Taylor afin qu'il intercède en faveur de la libération des Casques bleus détenus en otage.

2. Voir document des Nations unies S/RES/1181 (1998), 13 juillet 1998.

3. Document des Nations unies S/RES/1270 (1999), 22 octobre 1999.

4. Document des Nations unies S/2000/455, « Quatrième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies en Sierra Leone », 19 mai 2000, para. 59.

5. Document des Nations unies S/RES/1299 (2000), 19 mai 1999. La mission a été étendue à 11.100 soldats en février. Voir le document des Nations unies S/RES/1289 (2000), 7 février 2000.

6. Document des Nations unies S/RES/1306 (2000), 5 juillet 2000.

7. Le 30 avril, la force de la MINUSIL comportait 8.414 soldats. Le 30 juin, elle s'élevait à 12.423 soldats. Ces chiffres sont fournis par le Département des opérations de maintien de la paix.

I. Les fournisseurs d'armes légères et de petit calibre à la Sierra Leone

Reconnaissant le rôle crucial que jouent les armes légères et de petit calibre dans l'exacerbation des conflits, la communauté internationale et le Conseil de sécurité, parallèlement à leur mission de maintien de la paix en Sierra Leone, ont tenté de juguler les flux d'armements déversés dans le pays. Bien avant la création de la MINUSIL, le Conseil de sécurité réagissait au coup d'Etat de 1997 en plaçant le pays sous une série de sanctions économiques et militaires, et de restrictions des déplacements⁸. L'embargo sur les armes était amendé en juin 1998 après la réinstallation au pouvoir de Kabbah. Les sanctions furent finalement levées contre le gouvernement mais maintenues contre les forces rebelles⁹.

En octobre 1998, les Etats membres de la CEDEAO approuvaient un moratoire de trois ans sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères et de petit calibre dans l'ensemble de la sous-région. Parallèlement, un Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PECASED) était créé afin de soutenir l'application du moratoire¹⁰.

Armes légères et de petit calibre : une définition

Selon les Nations unies, les « armes de petit calibre » incluent les pistolets, les fusils, les mitraillettes, les fusils d'assaut et les mitrailleuses légères. Les « armes légères » incluent les mitrailleuses lourdes, les lance-grenades, les canons antiaériens et antichars portatifs, les lance-missiles antichars et antiaériens portatifs, les mortiers de petit calibre et, enfin, les munitions et explosifs.

A. Les filières d'approvisionnement du Front uni révolutionnaire

Peu d'informations concrètes sont disponibles sur les fournisseurs d'armes au RUF. Le gouvernement sierra-léonais a récupéré, au fil des années, environ deux cents armes appartenant au groupe rebelle mais n'a jamais tenté de tracer leur origine de manière méthodique.

En 1994, le ministère de la Défense tenta d'introduire un registre des armes du RUF mais sans succès¹¹. Généralement, toute arme prise aux mains des rebelles était cédée aux unités locales de l'armée régulière ou aux milices pro-gouvernementales. Les armes n'étaient pas envoyées à Freetown pour subir une enquête. Jusqu'il y a peu, le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies n'a pas été particulièrement actif¹².

1. Charles Taylor et le Liberia

Le soutien apporté par Charles Taylor au RUF remonte à 1991. Leader du Front national patriotique du Liberia (*National Patriotic Front of Liberia* - NPFL), qui avait pris les armes contre le gouvernement de Samuel Doe en décembre 1989, Taylor pensait que le RUF pouvait l'aider à accomplir ses propres objectifs. Taylor voulait affaiblir l'ECOMOG qui contrecarrait ses tentatives de prendre le contrôle de Monrovia.

Le NPFL avait déjà pris position dans la capitale libérienne et se préparait à assiéger l'*Executive Mansion* où Doe s'était retranché lorsque les troupes de l'ECOMOG arrivèrent en août 1990, stoppant ainsi l'offensive de Taylor. En soutenant le RUF, Taylor espérait détourner l'attention et les ressources que l'ECOMOG investissait au Liberia.

L'aide militaire de Taylor en faveur du RUF était au départ très limitée. Dans les premières années de l'insurrection libérienne, elle consistait généralement en un petit nombre d'armes légères

8. Voir le document des Nations unies S/RES/1132 (1997), 8 octobre 1997.

9. Document des Nations unies S/RES/1171 (1998), 5 juin 1998.

10. Le moratoire, entré en vigueur le 1er novembre 1998, peut être levé de manière exceptionnelle moyennant l'accord des Etats membres de la CEDEAO. Sur l'historique du PECASED, voir, notamment, Jackie Seck, *Moratoire ouest-africain sur les armes légères : Consultations de haut niveau sur les modalités de la mise en œuvre du PECASED*, UNIDIR, Genève, 2000.

11. Interview du général de brigade à la retraite K. O. Conteh, ancien Chef d'état-major, Armée sierra-léonaise (1994-95), 2 juin 2000, Freetown.

12. Pour les deux rapports du Comité, voir les documents des Nations unies S/1998/1236, 31 décembre 1998 et S/1999/1300, 31 décembre 1999 qui présentent un « résumé factuel » de ses activités mais peu d'informations détaillées ni d'analyses politiques. Cette situation changea radicalement le 31 juillet 2000 quand le Comité dut se soumettre à une audience sans précédent afin de s'expliquer devant le Conseil de sécurité au grand complet.

et de munitions. En fait, le RUF lui-même a fourni du matériel au NPFL pour l'offensive de Taylor contre Morovia en octobre 1992¹³.

Taylor continua d'approvisionner le RUF en armes après son accession à la présidence du Liberia suite aux élections de juillet 1997 qui mirent fin à la guerre civile, ainsi qu'après le départ de l'ECOMOG du Liberia fin 1999¹⁴. Il a donc fourni des armes au RUF au cours de la période de gouvernement dirigé par l'AFRC, de mai 1997 à février 1998.

L'importance des relations entre Taylor et le RUF est difficile à préciser. Selon des rapports circonstanciés¹⁵, les fournitures libériennes d'armes au RUF ne sont que le sommet de l'iceberg¹⁶. Les preuves sont cependant très minces. Les personnes directement coupables de non-respect des sanctions sont en général peu loquaces quant à leurs activités.

La présence internationale sur la zone frontalière entre le Liberia et la Sierra Leone est réduite et les travailleurs humanitaires actifs dans la région sont discrets quant aux activités militaires. *Médecins sans Frontières* (MSF), l'une des quelques organisations non gouvernementales (ONG) encore actives dans le district de Lofa, affirmait qu'aucun de ses membres n'avait observé de convois ou d'activités louches le long de la frontière¹⁷.

Toutes les armes fournies au Liberia ne sont pas destinées au RUF. Le Liberia restant sous embargo des Nations unies sur les armes¹⁸, Taylor a été obligé de restituer des milliers d'armes, comme le prévoyait le programme de désarmement qui conduisit aux élections de juillet 1997. Sous la pression internationale, les armes collectées dans le cadre de ce programme furent détruites. Nombre d'entre elles étaient neuves et encore emballées¹⁹.

Néanmoins, Taylor a non seulement été capable de défier les embargos internationaux sur les armes mais a également réussi à s'accommoder de lourdes contraintes logistiques. Ainsi, le Liberia manque cruellement d'infrastructures et d'avions. Bien que la « flotte » aérienne du gouvernement ne compte que deux petits hélicoptères légers Mi-2 récemment achetés à la Libye²⁰, Taylor utilise les compagnies d'aviation privées de la région²¹.

En dépit du mauvais état des routes reliant le Liberia et la Sierra Leone, et des difficultés qu'occasionne la saison des pluies de mai à septembre,

il est possible de transporter rapidement une grande quantité de marchandises, comme l'atteste la saisie de plus de 800 tonnes de biens humanitaires à Kailahun dans le district de Lofa en août 1999²².

De plus, l'« intercession » de Taylor dans la libération des Casques bleus pris en otage en Sierra Leone est loin de signifier un changement dans ses relations avec le RUF. En dehors des raisons militaires que Taylor peut invoquer pour aider le RUF, les considérations économiques et sécuritaires assurent à elles seules la pérennité des relations²³.

Bien avant l'indépendance, le Liberia tirait profit de la vente des diamants sierra-léonais – au détriment de ce pays²⁴. Cependant, la dépendance du Liberia – ou plutôt de Taylor – vis-à-vis des diamants de la Sierra Leone s'est ensuite accrue.

Taylor dépend d'un réseau enchevêtré d'organisations de sécurité concurrentes pour contrôler les menaces externes et internes et les activités

13. Ainsi, le RUF a fourni à Taylor un obusier pour l' « Opération Octopus », nom de code de l'offensive. Interview du Colonel K. S. Mondeh, ancien membre suprême du Conseil, Conseil national provisoire, 4 juin 2000, Freetown.

14. Un petit nombre de soldats de l'ECOMOG sont restés au Liberia afin de vérifier la destruction des armes légères collectées au cours du désarmement, lequel était officiellement terminé en octobre 1998.

15. Voir, notamment, ce que rapporte James Rupert dans *The Washington Post*.

16. Interview d'un officier militaire occidental, juin 2000.

17. Interview de Benoît Leduc, Coordinateur technique, *Médecins sans Frontières*, 9 juin 2000, Monrovia.

18. Document des Nations unies S/RES/788 (1992), 19 novembre 1992.

19. Interview de Masimba Tafirenyika, Représentant politique, Bureau de soutien au maintien de la paix des Nations unies au Liberia, 7 juin 2000, Monrovia.

20. La Libye a également fourni à Taylor un jet présidentiel Falcon pour certaines affaires officielles. Interviews de représentants des Nations unies, mai et juin 2000, Freetown et Monrovia.

21. Ainsi, en juin 2000, Taylor loua deux hélicoptères Mi-8 aux *Weasua Airlines* afin de transporter les Casques bleus libérés vers Monrovia (alors qu'un avion des Nations unies devait assurer leur transport).

22. L'identité des auteurs et des bénéficiaires du vol n'est pas connue. Selon des sources sûres, ce sont les Forces de sécurité libériennes qui auraient mené l'attaque. Les avis divergent quant à l'identité des bénéficiaires, ainsi que sur le fait de savoir si les attaquants n'ont fait qu'exécuter des ordres - et si c'est le cas, à quel niveau ceux-ci ont été donnés. Interviews de représentants des Nations unies et d'ONG, juin 2000, Monrovia.

23. Interview de Ebou Camara, Représentant au Liberia du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 11 juin 2000, Monrovia.

24. Ian Smillie, Lansana Gberie et Ralph Hazleton, « The Heart of the Matter : Sierra Leone, Diamonds & Human Security », *Partnership Africa Canada*, janvier 2000, pp. 45-47.

respectives de ces sociétés. Mais il dispose de peu de ressources pour payer ces services à cause de la dégradation de l'économie libérienne et de l'aide extérieure de plus en plus ténue²⁵.

Ainsi donc, l'accès aux diamants sierra-léonais permet à Taylor d'engranger des ressources financières importantes qui assurent son pouvoir et sa solvabilité. *Partnership in Africa*, dans son rapport intitulé *The Heart of the Matter : Sierra Leone, Diamonds & Human Security*, atteste de l'ampleur des profits réalisés par le Liberia dans ses relations avec le RUF²⁶. Selon Richard Holbrooke, Représentant permanent des Etats-Unis auprès des Nations unies, le commerce des diamants rapporte annuellement au RUF au moins 30 à 50 millions de dollars US – ces rentrées pouvant atteindre 125 millions de dollars US. La majeure partie de ce commerce s'exerce via le Liberia²⁷.

Les diamants : meilleur allié des dictateurs ?

Chaque année, le commerce des diamants rapporterait entre 30 et 125 millions de dollars US au RUF. Ces transactions passent principalement par le Liberia, ou plus précisément, par Charles Taylor qui dépend de plus en plus des revenus générés par les diamants sierra-léonais.

Tandis que Taylor assurait la libération des Casques bleus détenus en Sierra Leone, il augmentait parallèlement son soutien au RUF. En juillet 2000, les soldats du RUF sous le commandement de Sam Bockarie, étaient entraînés et casernés au Liberia. Ils étaient apparemment armés jusqu'aux dents, équipés de « missiles sol-sol », de fusils d'assaut et de canons antichars²⁸.

La *BBC*, sur base de documents de la police sierra-léonaise, rapportait que le 1^{er} juin 2000, des cargaisons d'armes légères, comprenant des lances-grenades et des munitions AK-47 avaient été expédiées du Liberia à destination du RUF en Sierra Leone²⁹.

Taylor aurait également fourni au RUF 200 soldats libériens bien armés, ainsi qu'une pièce d'artillerie, apparemment de canon 40 mm³⁰. Stephen Pattison, représentant du Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, affirmait devant le Conseil de sécurité, le 31

juillet 2000, que Taylor avait intensifié son soutien au RUF au cours des deux derniers mois. Selon lui, des cargaisons d'armes, de munitions, d'essence, de vivres et de médicaments sont régulièrement acheminées vers les zones contrôlées par le RUF par hélicoptère à partir du Liberia³¹.

2. Les autres filières

a) La Libye

Le RUF bénéficie également d'une aide militaire apportée par la Libye. De nombreux rebelles du RUF ont été entraînés dans ce pays³². Tripoli aurait effectivement fourni des armes au RUF. Certains documents attribués à Sankoh stipulent que la Libye aurait financé l'achat d'armes³³. Ainsi, en 1995, le gouvernement sierra-léonais faisait main basse sur des armes en possession du RUF, notamment des boîtes de munitions sur

25. Ainsi, l'Union européenne annonçait en juin 2000 la suspension de 48 millions de dollars US d'aide au développement au Liberia. Voir *Sierra Leone Web*, 13 juin 2000, disponible sur www.sierra-leone.org.

26. Ian Smillie, Lansana Gberie et Ralph Hazleton, « The Heart of the Matter : Sierra Leone, Diamonds & Human Security », *Partnership Africa Canada*, janvier 2000, p. 32.

27. Richard Holbrooke, Représentant permanent, Mission permanente des Etats-Unis auprès des Nations unies à New York, « Statement before the UN Security Council's Exploratory Hearing on Sierra Leone Diamonds », *US UN Press Release*, n° 102(00), 31 juillet 2000.

28. Douglas Farah, « Liberia Reportedly Arming Guerrillas », *The Washington Post*, 18 juin 2000, p. A21. Ces « missiles sol-sol » sont vraisemblablement des lances-roquettes. Interview de Jakkie Potgieter, chercheur à l'*Institute for Security Studies* (Pretoria), 8 septembre 2000, Genève.

29. « Liberia Selling Arms for Diamonds », *BBC News*, 6 juillet 2000. La *BBC* a ensuite fourni des copies des deux documents. Voir « Sierra Leone : Document One », *BBC News*, 18 juillet 2000 et « Sierra Leone : Document Two », *BBC News*, 18 juillet 2000. Ces trois références sont disponibles sur Internet à news.bbc.co.uk.

30. « Sierra Leone : Document Two ».

31. Stephen Pattison, Directeur du Département des Nations unies, Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, « Statement before the UN Security Council's Exploratory Hearing on Sierra Leone Diamonds », 31 juillet 2000 ; correspondance avec Catherine Mackenzie, Première secrétaire (presse), Mission permanente du Royaume-Uni auprès des Nations unies à New York, 15 août 2000.

32. Sankoh aurait effectivement rencontré Taylor en Libye.

33. Le gouvernement sierra-leonais détient des copies de lettres datées des 26 juin et 4 décembre 1996 qu'il affirme être adressées à l'ambassade libyenne du Ghana par Sankoh, dans lesquelles celui-ci reconnaît avoir reçu 500.000 dollars US et demande 1,5 millions de dollars US supplémentaires pour acheter des armes. Avec l'autorisation d'un diplomate occidental, mai 2000, Conakry.

lesquelles figuraient des inscriptions en arabe, suggérant leur provenance³⁴.

Selon le *Jane's Terrorism and Security Monitor*, la Libye continue d'acheminer des armes vers le RUF. Des avions de transport libyens convoient le matériel vers le Burkina Faso et ensuite vers le Liberia. De là, les armes sont transportées par hélicoptère sur le territoire contrôlé par le RUF, à Kailahun et Pendembu. De nombreux parachutages à l'intérieur du territoire sierra-léonais ont également été effectués³⁵.

b) La Côte-d'Ivoire

La Côte-d'Ivoire soutient aussi le RUF. Cette aide est le plus souvent indirecte, résultant du soutien ivoirien en faveur de Taylor. L'ancien président Félix Houphouët-Boigny a protégé et assuré le passage à travers le pays de matériel de guerre destiné au NPFL. Si le successeur de Houphouët-Boigny, Henri Konan Bedie, ne partageait pas l'antipathie de l'ancien Président envers le président libérien Samuel Doe³⁶, il a tout de même soutenu Taylor. Des rapports dignes de foi affirment que le soutien ivoirien comprend également des livraisons aériennes au RUF³⁷. L'aide que recevrait Taylor du général Robert Gueï, qui a renversé Bedie en décembre 1999, demeure quant à elle incertaine.

c) Le Burkina Faso

La plupart des armes destinées au RUF via le Liberia débarquent d'abord sur le continent africain au Burkina Faso. Dans une étude remarquable, le Groupe d'experts des Nations unies enquêtant sur le transport d'armes vers l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (*União Nacional Para a Independência Total de Angola* – UNITA) affirme avoir reçu des informations selon lesquelles le Burkina Faso transbordait des armes notamment vers l'UNITA³⁸. Il est vraisemblable que le RUF bénéficie également de cette route d'approvisionnement.

Le *Washington Post* rapporte que le RUF a obtenu au moins cinq cargaisons d'armes du Burkina Faso en 1998 et 1999. Les armes furent acheminées directement vers le RUF en Sierra Leone et indirectement via le Liberia³⁹. Selon Pattison, le Burkina Faso soutient également, et jusqu'à ce jour, le RUF par l'apport de soldats,

d'armes, d'entraînement et de conseillers militaires burkinabés⁴⁰.

d) L'Ukraine

La plupart des armes destinées au RUF proviennent d'Europe de l'Est, où des courtiers ressortissants de l'Europe occidentale servent d'intermédiaires. Les éléments de ces transactions restent souvent secrets⁴¹. L'une de ces ventes échappe cependant à la règle et révèle le fonctionnement typique des filières d'approvisionnement en armes destinées au RUF.

Human Rights Watch a révélé une livraison d'armes légères en provenance d'Ukraine vers le Burkina Faso en mars 1999. La transaction, qui portait sur une livraison de 67 tonnes de marchandises, fut conclue avec une firme installée à Gibraltar. Cette firme passa à son tour un contrat avec une société établie au Royaume-Uni, intermédiaire d'une compagnie ukrainienne de transport aérien. La livraison était suspecte car les forces armées burkinabaises utilisent des armes légères occidentales. Kiev reconnut que l'Ukraine avait envoyé des armes au Burkina Faso, mais précisa qu'aucune réexportation du matériel ne devait s'effectuer

34. Interview de Conteh, 2 juin 2000, Freetown.

35. « International Terrorism becomes a Feature of Sierra Leone's War », *Jane's Terrorism and Security Monitor*, 25 juillet 2000, disponible sur CD-Rom.

36. Doe a assassiné Adolphus Tolbert, beau-fils de Houphouët-Boigny et fils du président libérien que Doe avait renversé – et tué – lors de son coup d'Etat de décembre 1980. La fille d'Houphouët-Boigny se maria plus tard avec le président burkinabé Blaise Camporé. Cet exemple où une famille fait partie de trois différents gouvernements illustre combien les intrigues relationnelles peuvent influencer le (dés)équilibre du pouvoir politique.

37. Correspondance avec Peter C. Anderson, Editeur, Sierra Leone Web, 19 août 2000.

38. Document des Nations unies S/2000/203, « Rapport du Groupe d'experts chargé d'étudier les violations des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'UNITA », 10 mars 2000, annexe, paras. 21 et 22.

39. James Rupert, « Diamond Hunters Fuel Africa's Brutal Wars ; In Sierra Leone, Mining Firms Trade Weapons and Money for Access to Gems », *The Washington Post*, 16 octobre 1999, p. A1 et Douglas Farah, « Rebels Get Arms Through Burkina Faso, Sources Say », *The Washington Post*, 6 mai 2000, p. A15.

40. Pattison, « Statement before the UN Security Council's Exploratory hearing on Sierra Leone Diamonds ».

41. Pour un rapport sur les réseaux de marchands d'armes et d'intermédiaires, voir Brian Wood et Johan Peleman, « The Arms Fixers : Controlling the Brokers and Shipping Agents », *PRIO Report 3/99* et *BASIC Research Report 99.3*, Oslo, International Peace Research Institute, 1999.

sans son accord, ce qui n'avait pas été fait dans ce cas⁴².

e) Autres pays de l'ancien bloc de l'Est

En juillet 1999, un négociant en diamants installé en Sierra Leone organisa pour le compte de la *Continental Aviation Company* basée à Dakar le transport de 68 tonnes d'armes de la Bulgarie vers le RUF.

A côté des armes ukrainiennes, le RUF aurait également reçu des armes en provenance de la Bulgarie et de la Slovaquie. En janvier 1999, la compagnie britannique *Sky Air Cargo* et la compagnie belge *Occidental Airlines* ont convoyé des armes de Bratislava vers la Gambie et le Liberia, où un avion d'une troisième compagnie les achemina vers Kenema en Sierra Leone à destination du RUF⁴³. Selon le gouvernement des États-Unis, en juillet 1999, un négociant en diamants installé en Sierra Leone organisa pour le compte de la *Continental Aviation Company* basée à Dakar le transport de 68 tonnes d'armes de la Bulgarie vers le RUF⁴⁴.

f) La Guinée

Le RUF a également reçu des armes de la Guinée, en petites quantités et sans que cet approvisionnement ne fasse partie d'une politique officielle de soutien aux rebelles. Les preuves de ces transactions font défaut et les représentants du gouvernement à Conakry minimisent les trafics d'armes signalés le long de la frontière avec la Sierra Leone.

D'après les représentants du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), les réfugiés sierra-léonais qui vivent dans les camps en Guinée ne sont pas armés. Cependant, l'armée guinéenne confisque régulièrement des armes aux rebelles sierra-léonais, aux soldats du gouvernement et aux milices pro-gouvernementales qui traversent la frontière.

Les travailleurs humanitaires de la zone frontalière reconnaissent quant à eux qu'une politique officieuse de laissez-faire existe et que les représentants locaux, les militaires et la police traitent régulièrement avec le RUF qui contrôle pratiquement tout le nord de la Sierra Leone.

Lorsque ce *statu quo* est menacé, le RUF ne tarde pas à réagir. Dans la région guinéenne de Forécariah, par exemple, le RUF a attaqué les camps de réfugiés de Moola et de Tassin en avril et mai 1999, visant essentiellement les soldats et les représentants guinéens du gouvernement. Aucun réfugié n'a été blessé (bien que les représentants locaux de Moola ripostèrent en rasant le camp)⁴⁵. Le but, tout au moins en ce qui concerne l'attaque de Moola, était de sanctionner les fonctionnaires corrompus qui ne fournissaient pas les armes comme convenu⁴⁶.

3. Le gouvernement sierra-léonais

Le RUF a également bénéficié de quantités considérables d'armes prises au gouvernement sierra-léonais. Le colonel K. S. Mondeh, ancien membre du Conseil suprême lors du NPRC, reconnaît que le RUF « prospérait grâce aux armes qu'il saisissait à l'armée lors des embuscades ». Il ajoute que les rebelles récupéraient aussi les armes abandonnées par l'armée régulière⁴⁷.

La corruption généralisée au sein du gouvernement et des forces armées de la Sierra Leone rapportait également au RUF des quantités d'armes importantes. Selon Mondeh, les soldats de l'armée sierra-léonaise, notamment des officiers, vendaient quelquefois leurs armes au RUF⁴⁸. La corruption atteignait vraisemblablement les niveaux hiérarchiques les plus élevés. Ainsi, Maada Bio, qui devint président en janvier 1996, affirmait avoir renversé Strasser parce que celui-ci ne tenait pas sa promesse d'organiser des élections. Mais il est plus que probable que Maada Bio avait passé un accord avec Sankoh afin d'assurer le maintien d'un *statu quo* dont les deux parties tiraient profit.

42. Voir « Neglected Arms Embargo on Sierra Leone Rebels Briefing Paper », Human Rights Watch, 15 mai 2000, disponible à www.hrw.org.

43. David Leppard *et al.*, « British Firms Arming Sierra Leone Rebels », *Sunday Times* (Londres), 10 janvier 1999, disponible via Lexis-Nexis.

44. Holbrooke, « Statement before the UN Security Council's Exploratory hearing on Sierra Leone Diamonds ».

45. Interview de Senai Terrefe, Officier de protection, HCR, 25 mai 2000, Conakry.

46. Interview d'un représentant d'ONG, 22 mai 2000, Conakry.

47. Interview de Mondeh, 4 juin 2000, Freetown.

48. *Ibid.*

La semaine précédant les élections prévues en février 1996, des représentants de Maada Bio et de Sankoh entamèrent des pourparlers de paix en Côte-d'Ivoire. Sankoh proclama ne vouloir négocier qu'avec Maada Bio et ignorer les résultats des élections. Selon certains témoignages, l'armée régulière s'évertua davantage encore que le RUF à faire capoter le processus électoral, mais sans succès⁴⁹.

4. L'ECOMOG

Le RUF a également obtenu des armes en s'appropriant celles des troupes de l'ECOMOG. Les Nigériens furent dépossédés d'importantes quantités d'armes légères et de munitions qui tombèrent aux mains du RUF au cours de la progression des rebelles vers Freetown. En décembre 1998, le RUF mit en déroute l'ECOMOG à Kono, où la force ouest-africaine avait stationné la majeure partie de son matériel, faisant main basse sur toutes ses armes, dont notamment trois tanks⁵⁰. Des armes légères auraient également été prises à l'ECOMOG lors de certaines embuscades après que le RUF ait été bouté hors de la capitale. Ainsi, le 18 janvier 2000, les rebelles du RUF désarmaient 14 soldats de l'ECOMOG⁵¹.

Certains soldats de l'ECOMOG auraient également vendu leurs armes aux forces rebelles. Un commandant de l'ECOMOG reconnaît que des ventes ont eu lieu au Liberia⁵². Selon un chef rebelle du RUF, ses hommes auraient reçu des armes et des munitions des soldats nigériens de l'ECOMOG contre de l'argent liquide, des diamants, de la nourriture et des médicaments⁵³.

En outre, les circonstances entourant la perte, en septembre 1999, de l'équipement du bataillon guinéen servant sous la bannière de l'ECOMOG restent inexplicables. Cependant, à la lumière d'un incident survenu ultérieurement dont il est question plus bas, il est possible que les armes aient pu être vendues. À côté du matériel de communication et de deux véhicules, les Guinéens furent dépouillés de 46 fusils AK-47, de 14 pistolets et de 15 boîtes de munitions 7.62 mm⁵⁴.

Toutes les armes prises à l'ECOMOG ne sont pas tombées aux mains des rebelles. Selon un témoin oculaire, à la fin janvier 1999, des soldats de l'ancienne armée gouvernementale ont tendu une embuscade à une colonne de soldats guinéens

et saisirent toute une remorque d'armes légères et de munitions. Le commandant de l'ancienne armée avait de tout d'abord assuré aux Guinéens qu'ils pouvaient sans crainte traverser la zone sous son contrôle mais était revenu sur sa promesse en constatant que ses soldats commençaient à manquer de munitions⁵⁵.

L'AFRC fit également main basse sur des armes appartenant au bataillon malien de l'ECOMOG. Les armes furent saisies au cours d'une attaque en mai 1999, près de Port Loko. Elles furent ensuite utilisées par les forces de Johnny Paul Koroma *contre* le RUF en mai 2000⁵⁶.

5. La MINUSIL

C'est le contingent guinéen qui fut le premier dépossédé de ses armes⁵⁷. Aucun des observateurs militaires de la MONUSIL (la première Mission d'observation des Nations unies en Sierra Leone) n'était armé. Le contingent kenyan, le premier à avoir été déployé dans le cadre de la MINUSIL, n'arriva sur place que le 29 novembre 1999. Quant aux premiers incidents qui se sont produits à Segbwena et Buedu et au cours desquels le RUF a détenu en otage des Casques bleus, aucun n'a donné lieu à une saisie d'armes.

49. Ian Douglas, « Fighting for Diamonds : Private Military Companies in Sierra Leone », dans Jakkie Cilliers et Peggy Mason (eds), *Peace, Profit or Plunder ? : The Privatisation of Security in War-torn African Societies*, Halfway House, Institute for Security Studies, 1999, pp. 184-185.

50. Abdel-Fatau Musah, « A Country Under Siege : State Decay and Corporate Military Intervention in Sierra Leone », dans Abdel-Musah et J. Kayode Fayemi (eds), *Mercenaries : An Africa Security Dilemma*, Londres, Pluto Press, 2000, p. 109.

51. Document des Nations unies S/2000/186, « Troisième rapport du Secrétaire général sur la mission des Nations unies en Sierra Leone », 7 mars 2000, para. 11.

52. Gibril Gbanabome, « ECOMOG Sold Weapons to Rebels Arnold Quainoo », *Africa News Service*, 20 janvier 1999, disponible à www.nisat.org.

53. Voir *The NINJAS*, 28 janvier 1999, disponible à www.sierra-leone.cc/news128.html. Référence fournie par Peter C. Anderson.

54. Document interne de la MINUSIL, février/mars 2000.

55. Correspondance avec Corinne Dufka, Chercheur, Human Rights Watch, 15 août 2000.

56. Interview par téléphone de Zainab Bangura, coordinatrice de la Campagne pour la bonne gouvernance, 25 juillet 2000.

57. Les Nations unies ont précisé que les Guinéens n'étaient pas sous le commandement de la MINUSIL lorsque l'incident s'est produit car ils n'étaient pas encore officiellement arrivés à destination. De manière générale, cependant, les Nations unies sont responsables de l'équipement des pays contributeurs lors de leur déplacement vers la zone de mission.

Le 10 janvier 2000, un petit groupe de rebelles du RUF immobilisait un détachement du bataillon guinéen parti en reconnaissance près de Kambia. L'unité fut privée de ses armes qui comprenaient trois véhicules blindés (chacun muni d'une mitrailleuse 14.5 mm et 12.7 mm)⁵⁸, une mitrailleuse à propulsion automatique, une mitrailleuse anti-char, une arme anti-char, 485 fusils AK-47, dix mortiers 82 mm, 24 mitrailleuses légères, 20 grenades pour lances-roquettes et 30 pistolets⁵⁹. Au moins deux tonnes de munitions furent également saisies⁶⁰.

Il est vraisemblable que la troisième saisie d'armes d'un contingent en provenance de la Guinée résulte d'une transaction commerciale. Officiellement, le RUF « fit main basse » sur les armes détenues par le bataillon guinéen⁶¹. Cependant, plusieurs représentants occidentaux, ainsi que des représentants des Nations unies et de la MINUSIL, sont d'un tout autre avis. D'un point de vue stratégique, ils font remarquer qu'aucune raison militaire ne motive le déplacement du matériel d'un bataillon vers le front en compagnie d'une unité de reconnaissance.

Selon les mots d'un observateur bien informé, « soit les Guinéens ont été vraiment, vraiment stupides, soit un accord avait été passé »⁶². Le consensus officieux consiste à dire que, si la première thèse ne peut être écartée, quelqu'un a sans doute été soudoyé. Personne ne se hasarde à émettre d'hypothèse quant au niveau de décision, mais personne ne remonte en tous cas jusqu'au président guinéen Lansana Conteh lui-même.

Il semble également qu'au moins un lance-roquette à lancements multiples faisait partie de l'équipement volé. On ne sait pas si le RUF a reçu un ou deux systèmes BM-21 de canon 40 mm des Guinéens. On ne sait pas non plus si les armes étaient opérationnelles.

Cependant, par la suite, les Casques bleus de l'ONU furent dépossédés de leurs armes lors d'actions hostiles. Ainsi, des unités du bataillon kenyan sont tombées deux fois dans des embuscades en janvier 2000. Le Secrétaire général a attribué le premier incident impliquant des Kenyans à l'ex-armée sierra-léonaise⁶³ mais la MINUSIL, entre autres, accuse le RUF. Au total, le RUF s'est emparé de huit fusils G-3, d'un pistolet et de plusieurs centaines de munitions pour armes légères⁶⁴.

Comme pour l'ECOMOG, toutes les embuscades ne furent pas montées par le RUF. En avril 2000, dans la région des monts Occra, contrôlée par les forces fidèles à Johnny Paul Koroma, un groupe d'hommes armés provenant apparemment de l'ex-armée sierra-léonaise a attaqué cinq soldats de la paix nigériens de la NIMUSIL et s'est emparé de leurs armes⁶⁵. En juin, un soldat de la paix jordanien s'est vu délesté de son arme dans la même région⁶⁶.

L'incident le plus grave concerne la détention du contingent zambien, le 2 mai 2000. Le commandant de la Force de la MINUSIL avait envoyé ce bataillon pour soutenir les soldats de la paix kenyans assiégés à Makeni. Peu avant que les Zambiens n'atteignent Makeni, le RUF réussissait à les encercler et à les désarmer. Les Casques bleus furent finalement libérés, mais sans leur équipement. Afin de minimiser l'incident, et d'assurer la sécurité des otages, les représentants de la MINUSIL négligèrent de préciser ce qui tomba effectivement aux mains des rebelles. D'une manière générale, on pense que le bataillon fut dépouillé d'environ 500 fusils AK-47, de quelques dizaines de mitraillettes, de mortiers et de plusieurs tonnes de munitions pour armes légères.

Le bataillon kenyan a été également dessaisi de grandes quantités de matériel au profit du RUF. Les représentants de la MINUSIL louent le courage des soldats kenyans qui ont combattu lors de leur retour à Freetown avec une force de feu minimale et peu de munitions, contre les nombreux barrages routiers dressés par le RUF. Un officier a fait remarquer que même les Kenyans blessés sont parvenus à rentrer avec leur arme à feu. Pourtant, le Ministre kenyan de la Défense, Julius L. Sunkuli, décrit plus sobrement ce que les Kenyans ont laissé au RUF. Le Ministre souligne

58. Interviews de représentants de la MINUSIL, juin 2000, Freetown.

59. Document interne de la MINUSIL, février/mars 2000.

60. Au moins un camion de 5 tonnes, d'une capacité de chargement de 2,5 tonnes, aurait chargé des munitions pour armes légères.

61. Document des Nations unies S/2000/186, para. 11.

62. Interview d'un officier militaire occidental, mai 2000.

63. Document des Nations unies S/2000/186, para. 11.

64. Document interne de la MINUSIL, février/mars 2000.

65. Document des Nations unies S/2000/455, para. 19.

66. Interview par téléphone de Dufka, 15 août 2000.

que son pays est « pauvre et (que) perdre cette quantité d'équipement n'est pas vraiment honorable »⁶⁷. Les Kenyans perdirent huit blindés, chacun équipé d'une mitrailleuse 12.7 mm, dix autres mitrailleuses de calibres divers et 33 fusils G-3⁶⁸.

Les Casques bleus nigériens de la MINUSIL ont également été dépouillés par le RUF. Ils furent dessaisis de leurs armes à Mange en avril 2000⁶⁹. Un incident plus grave s'est produit le 3 mai à Kambia, au cours duquel une compagnie de Nigériens fut détenue et dépouillée de ses armes⁷⁰.

Le contingent indien, particulièrement bien équipé et discipliné, a également perdu des armes au profit du RUF. Le détachement de 21 soldats de la paix indiens basés à Kuiva, qui tomba aux mains du RUF en mai 2000 et fut ensuite déplacé à Pendembu, a été lui aussi dessaisi de toutes ses armes. Par contre, un autre groupe de plus de 200 Casques bleus indiens, accompagnés de 11 observateurs militaires des Nations unies, que le RUF encercla à Kailahun au cours du même mois, ne furent pas désarmés.

B. Les filières d'approvisionnement du gouvernement sierra-léonais

1. Avant mars 1991

Au début de la guerre civile, l'armée sierra-léonaise (SLA) était réduite et peu armée. Au cours de ses dix-sept ans à la tête du gouvernement, de 1968 à 1985, le président Siaka Stevens avait délibérément contenu la taille de l'armée – à environ 2.000 soldats – et limité ses réserves de munitions⁷¹. Selon le major-général à la retraite J. S. Gottor, ancien chef d'état-major du Quartier général militaire, en mars 1991, l'armée n'était constituée que d'environ 3.000 hommes, dont seulement 800 à 900 constituaient véritablement une force combattante⁷². En outre, près de la moitié des mieux entraînés et équipés se trouvaient en dehors du pays lorsqu'éclata la rébellion. Quelque 350 soldats servaient dans les troupes de l'ECOMOG au Liberia. Une trentaine d'autres prenaient part à l'opération « Tempête du désert » menée par les Etats-Unis afin de libérer le Koweït de l'emprise irakienne.

Le pays ne possédait que peu d'armes et celles dont il disposait étaient généralement en piteux état, parce que vieilles et mal entretenues. Ainsi, la

plupart des blindés suisses Mowag ne furent opérationnels qu'en 1991. Même les armes légères de l'armée n'étaient pas en bon état de fonctionnement⁷³.

Le gouvernement reçut quelque 6.000 fusils G-3 du Royaume-Uni et du Nigeria durant les années 1970 et 80. Ces armes sont puissantes et précises mais nécessitent parallèlement davantage de soins pour fonctionner correctement⁷⁴. C'est pourquoi les soldats préféraient utiliser des fusils AK-47 qui présentent certains avantages, dont le fait de posséder un canon chromé, plus résistant à la pluie et à l'humidité que les canons à base d'acier forgé.

Le gouvernement tenta donc de se procurer des AK-47 en grande quantité et, en 1990, Freetown concluait un accord avec la Chine à cet effet⁷⁵. Selon un ancien chef d'état-major de l'armée sierra-léonaise, le brigadier-général à la retraite K. O. Conteh, la livraison chinoise s'élevait à environ 1.000 fusils de type AK-47 et leurs munitions⁷⁶.

La Chine fournit à la Sierra Leone davantage que des fusils. Conteh se souvient que, en plus des AK-47, le chargement comportait 50 mitrailleuses ainsi que de nombreux lance-grenades automatiques et des grenades⁷⁷. Le major-général à la retraite Gottor confirme ces informations, ajoutant que les Chinois ont également fourni 10 canons antiaériens doubles montés sur roues et un assortiment de mortiers de 60, 82 et 120 mm. Selon lui, les munitions qui accompagnaient la livraison

67. *Sierra Leone Web*, 23 mai 2000, disponible à www.sierra-leone.org.

68. Correspondance avec le lieutenant-colonel Haggai Dulo, conseiller militaire, Mission permanente du Kenya auprès des Nations unies à New York, 16 octobre 2000. Le Kenya fut également dépossédé d'équipement de communications, de générateurs et d'une vingtaine de véhicules. *Ibid.*

69. Document des Nations unies S/2000/455, para. 61.

70. *Ibid.*

71. Comfort Ero, « Sierra Leone's Security Complex », *The Conflict, Security & Development Group Working Paper n° 3*, Londres, Centre for Defence Studies, juin 2000, p. 18.

72. Interview du major-général à la retraite, J. S. Gottor, ancien Chef d'état-major, armée sierra-léonaise (1992-1994), 3 juin 2000, Freetown. On tenta de créer un second bataillon mais ces efforts tardèrent à se concrétiser. *Ibid.*

73. Interview de Conteh, 2 juin 2000, Freetown.

74. Interview de Gottor, 3 juin 2000, Freetown.

75. *Ibid.*

76. Interview de Conteh, 2 juin 2000, Freetown.

77. *Ibid.*

étaient « très nombreuses ». Le chargement arriva à destination au cours du premier semestre 1991⁷⁸.

2. Entre mars 1991 et avril 1992

Malgré ses ressources limitées, le gouvernement put s'assurer des fournitures importantes d'armes et de munitions dans les mois qui suivirent immédiatement le début de la rébellion. La Guinée offrit plusieurs chargements de munitions à la Sierra Leone qui, pour la plupart, n'étaient pas en très bon état. Conakry fournit également des formateurs pour les deux pièces d'artillerie qui se trouvaient dans l'arsenal du gouvernement⁷⁹. En outre, la Sierra Leone reçut gratuitement de l'Égypte une cargaison de munitions, qui comprenait 80 boîtes de munitions AK-47 (1.500 munitions de 7.62 par boîte)⁸⁰.

De tous les bienfaiteurs de la Sierra Leone, le Nigeria s'est avéré le plus généreux. Ce pays a fourni quelque 2.500 fusils et d'importantes quantités de munitions.

De tous les bienfaiteurs de la Sierra Leone, le Nigeria s'est avéré le plus généreux. Ce pays a fourni quelque 2.500 fusils et d'importantes quantités de munitions. Les armes étaient usagées et dans un état douteux, mais elles étaient gratuites. La largesse du président nigérian Ibrahim Babangida avait cependant des limites. Sur base d'une rumeur selon laquelle la Sierra Leone aurait acheté des armes à la Russie ou à l'Ukraine pour 500.000 dollars US, le Nigeria refusa la livraison d'armes supplémentaires demandées par la Sierra Leone⁸¹. En fait, la transaction à laquelle Babangida faisait référence ne se concrétisa jamais. Le gouvernement, qui opérait via un homme d'affaires du pays, commença à se méfier de l'intermédiaire et stoppa la transaction⁸².

Le gouvernement s'est montré moins prompt à assurer la bonne volonté de ses forces armées. Pour faire face à la rébellion, le président Momoh doubla ses effectifs et l'armée s'élevait, en avril 1992, à tout au plus 5.000 hommes⁸³. Cependant, les gages médiocres et l'effort de guerre insuffisant conduisirent tout droit au coup d'État de mai 1992⁸⁴.

3. De mai 1992 à février 1996

Malgré une augmentation du nombre de ses soldats, l'armée régulière sous le NPRC ne se montra pas beaucoup plus efficace contre le RUF et compta de plus en plus sur d'autres pays pour l'aider à combattre les rebelles. Jusqu'en avril 1994, l'armée comptait 12.000 à 13.000 soldats⁸⁵. Mais son moral, son entraînement et sa logistique restaient déficients.

Le NPRC se tourna alors vers les troupes guinéennes et nigérianes. La contre-offensive s'avérant tout aussi inefficace, le gouvernement engagea les services de compagnies privées de sécurité : d'abord, la *Gurkha Security Guards Limited* (GSG)⁸⁶ et, ensuite, *Executive Outcomes* (EO). Le gouvernement commença aussi à armer officiellement les milices civiles⁸⁷.

La méthode d'approvisionnement en armes se modifia sous le gouvernement du NPRC. La plupart des armes provenaient désormais de Roumanie, de Russie et d'Ukraine, via un intermédiaire. La Roumanie a notamment livré des lance-grenades à roquettes propulsés SPG-9, 75 à 100 lances-grenades automatiques, diverses mitrailleuses légères et lourdes, plusieurs mortiers de 60 à 120 mm et environ 1.000 fusils dont près de 500 de type M-16 avec des lances-grenades.

La Russie a livré à la Sierra Leone dix blindés et dix véhicules amphibiens BPM-2. Les systèmes

78. Interview de Gottor, 3 juin 2000, Freetown.

79. Interview de Mondeh, 4 juin 2000, Freetown.

80. Interview de Gottor, 3 juin 2000, Freetown.

81. Interview de Conteh, 2 juin 2000, Freetown.

82. Interview de Gottor, 3 juin 2000, Freetown.

83. *Ibid.*

84. Des soldats blessés devaient apparemment assumer eux-mêmes leurs soins médicaux. Correspondance avec Anderson, 19 août 2000.

85. Interview de Gottor, 3 juin 2000, Freetown.

86. Pour un compte-rendu du court séjour de GSG en Sierra Leone, voir Alex Vines, « Gurkhas and the Private Security Business in Africa », dans Cilliers et Mason (eds), *Peace, Profit or Plunder ? : The Privatisation of Security in War-torn African Societies*, pp. 129-132.

87. Précédemment, les soldats de la SLA auraient, de leur propre initiative, souvent « donné » leur fusil G-3 délivré par le gouvernement aux Kamajors et à d'autres milices pro-gouvernementales, en échange des AK-47 tant convoités. Interview de Conteh, 2 juin 2000, Freetown.

en provenance de l'Ukraine comprenaient deux hélicoptères, un Mi-17 de transport et un Mi-24 de combat, qui ont constitué les premiers éléments de l'armée de l'air. Le gouvernement n'a pas reçu d'équipement naval significatif.

La Chine a fourni gratuitement une livraison d'armes légères⁸⁸. Selon Gottor, le nombre total de fusils AK-47 achetés sous le NPRC peut s'élever à 4.000. Il n'en est pas certain, dit-il, car le NPRC achetait du matériel sans consulter ni en aviser le Quartier général militaire⁸⁹.

4. De mars 1996 à février 1998

Les pratiques gouvernementales d'approvisionnement en armes n'ont pas beaucoup varié sous Kabbah. Il utilisait le même intermédiaire que le NPRC, le négociant en diamants Serge Müller. Kabbah donnait à Müller une somme d'argent en échange de nouvelles armes mais, au début, Müller refusa d'honorer la commande, arguant que le gouvernement sierra-léonais lui devait toujours le paiement de livraisons antérieures. Kabbah reçut finalement quelques armes légères et des munitions via Müller, qui insista de nouveau sur la dette du gouvernement à son égard. Il a récemment porté cette affaire devant les tribunaux sierra-léonais⁹⁰.

Le gouvernement a également reçu des armes de *Executives Outcomes*. En janvier 1997, les relations que le gouvernement entretenait officiellement avec EO prirent fin. A contrecœur, Kabbah choisit de mettre un terme au contrat à la demande de Sankoh afin de conclure l'accord de paix de novembre 1996 entre le gouvernement et le RUF. Sur le point de partir, EO fournit au gouvernement quelques armes légères⁹¹. EO avait à ce moment des difficultés à se procurer des armes. La firme reçut au moins une livraison en provenance de la Bulgarie mais celle-ci ne contenait pas plus de dix tonnes de marchandises⁹².

Lorsque Kabbah était en exil à Conakry, il demanda l'aide de la compagnie britannique *Sandline International*. *Sandline* organisa une livraison de 35 tonnes d'armes bulgares afin d'aider l'ECOMOG à réinstaller le président Kabbah au pouvoir. Une compagnie de transport aérien britannique, *Sky Air*, transporta ce chargement de la Bulgarie au Nigeria, le 22 février 1998 et du Nigeria en Sierra Leone le lendemain. Il est difficile de savoir si cet équipement a pu être distribué

aux milices sierra-léonaises et si oui, dans quelles proportions. Certaines armes auraient été distribuées aux Kamajors. La plupart, si pas toutes, auraient été saisies par les troupes nigérianes de l'ECOMOG⁹³. Selon un officier militaire nigérian, Abuja les aurait finalement restituées comme cela était prévu⁹⁴.

A côté de la razzia des arsenaux d'Etat, l'AFRC reçut un nombre important d'armes des partisans traditionnels de son allié, le RUF. L'AFRC ne pouvant utiliser le principal aéroport du pays pour recevoir des armes⁹⁵, il développa les infrastructures de l'aéroport de Magburaka. Deux ou trois Antonov-24 au moins atterrirent à Magburaka en octobre et novembre 1997 en provenance du Burkina Faso via le Liberia. Les cargaisons comprenaient diverses armes légères et de petit calibre et, selon certains observateurs, des missiles antiaériens Blowpipe⁹⁶.

5. Entre mars 1998 et juillet 2000

Depuis l'amendement des sanctions imposées par les Nations unies en 1998, le Royaume-Uni est devenu le plus grand fournisseur d'armes de la Sierra Leone.

88. Interview de Mondeh, 4 juin 2000, Freetown.

89. Interview de Gottor, 3 juin 2000, Freetown.

90. Interviews par téléphone d'observateurs informés, 4 juin 2000, Freetown et 16 août 2000.

91. Selon plusieurs rapports, EO a armé et entraîné les Kamajors. Voir, par exemple, Khareen Pech, « Executives Outcomes – A Corporate Conquest », dans Cilliers et Mason (eds), *Peace, Profit or Plunder ? : The Privatisation of Security in War-torn African Societies*, p. 94. Mais selon un autre compte-rendu, EO ne fit que permettre de temps en temps aux Kamajors d'accompagner ses hommes. Les Kamajors collaboraient aussi parfois avec la SLA, qui était entraînée par EO. Toutes les armes que les Kamajors ont reçu provenaient du gouvernement sierra-léonais et non pas de EO. Correspondance avec un observateur informé, 5 septembre 2000.

92. Interviews d'observateurs bien informés, 24 août 2000 et 4 septembre 2000, par téléphone.

93. Human Rights Watch, « Bulgaria : Money Talks, Arms Dealing with Human Rights Abusers », *Human Rights Watch Report*, vol. 11, n° 4, avril 1999, pp. 49-51.

94. Ed O'Loughlin, « Sandline Scandal Arms Shipment reaches Forces », *The Independent*, 22 mai 2000, disponible à www.independent.co.uk.

95. Tout au long du gouvernement de l'AFRC, les soldats de l'ECOMOG ont contrôlé l'aéroport de Lungi, qui dessert la capitale Freetown.

96. Interview par téléphone d'un observateur informé, 16 août 2000.

Le Royaume-Uni est devenu le plus grand fournisseur d'armes de la Sierra Leone depuis l'amendement des sanctions imposées par les Nations unies en 1998. En octobre 1999, le Royaume-Uni annonçait son intention de fournir au gouvernement sierra-léonais 132 mitrailleuses légères avec 2 millions de munitions, 7.500 fusils, 800.000 munitions d' « entraînement », 24 mortiers de 81 mm avec 2.000 munitions et divers équipements, dont des uniformes et des bottes pour 3.000 soldats⁹⁷. En mai 2000, Londres fournit encore 10.000 fusils SLR⁹⁸. En juin s'ajoutèrent 5 millions de munitions et 4.000 mortiers⁹⁹. En juillet, Londres annonçait une autre livraison de 5 millions de munitions à la Sierra Leone¹⁰⁰.

La Chine poursuit également ses livraisons d'armes au gouvernement sierra-léonais. Dans les années 70 et 80, le pays avait fourni quelques armes légères mais, selon plusieurs sources, son apport récent a été plus généreux. Annoncé en novembre 1998, le chargement est arrivé à destination aux environs d'avril 1999 et comprenait différentes armes légères et de petit calibre¹⁰¹. Le criant besoin d'armes de Freetown n'explique qu'en partie l'attitude de la Chine. La raison est également à rechercher dans les relations que Taylor

entretient avec Taiwan. Pékin ne veut pas voir Monrovia étendre son influence dans la région.

D'autres pays ont offert des armes à la Sierra Leone. L'Afrique du Sud a notamment proposé d'entraîner et d'équiper un escadron de transmissions et a promis de doter l'armée gouvernementale d'équipement militaire, de matériel et d'uniformes. Une compagnie bulgare s'est proposée de prêter à la Sierra Leone 3,75 millions de dollars US afin d'acheter des armes¹⁰². En juillet 2000, aucune de ces offres ne s'était concrétisée.

97. « Defense & Foreign Affairs : Strategic Policy », *International Media Corporation*, avril 2000, disponible via Lexis-Nexis. Un témoin bien informé pense, cependant, que le gouvernement sierra-léonais a reçu une cargaison de matériel beaucoup plus réduite que ce dont il est fait mention ici. Correspondance avec un observateur informé, 22 août 2000.

98. « Britain Sending More Bullets to Sierra Leone », *The Guardian*, 14 juillet 2000, disponible à www.nisat.org.

99. Correspondance avec Tamsin Burfitt, Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, 10 juillet 2000.

100. « Britain Sending More Bullets to Sierra Leone », *The Guardian*, 14 juillet 2000, disponible à www.nisat.org.

101. Interview d'un observateur informé, 4 juin 2000, Freetown.

102. « Handing Over Note by Commander OC Medani », DHQ/SL/109/4/A, mai 2000.

II. Le désarmement de la Sierra Leone

A. Des armes retirées de la circulation...

Différentes initiatives ont vu le jour afin de retirer de la circulation les armes légères mais peu d'armes ont été effectivement restituées ou reprises. Le gouvernement a tenté officiellement et de manière structurée d'aborder le problème que pose la prolifération des armes légères en créant le programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) en Sierra Leone. Les troupes de l'ECOMOG ont aussi repris des armes au RUF et à l'AFRC en dehors du cadre de ce programme mais sans en rendre compte systématiquement. Quant à la MINUSIL, elle espérait reprendre les armes dont ses Casques bleus avait été dépossédés. En fin de compte, aucune de ces initiatives n'a connu un franc succès.

1. Les armes collectées dans le cadre du programme de DDR

Le programme de DDR du gouvernement sierraléonais a débuté avant la signature de l'Accord de Lomé. A la suite de la contre-offensive de l'ECOMOG en février 1998, plusieurs milliers de rebelles et d'anciens soldats du gouvernement se sont rendus ou ont été faits prisonniers. Environ 3.000 d'entre eux ont refusé l'offre du gouvernement de rejoindre les forces de l'Armée sierraléonaise pour combattre aux côtés de l'ECOMOG. Ces soldats ont donc constitué les tout premiers candidats à un programme de désarmement, dirigé par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration (CNDDR), créée en juillet 1998. Ils furent tous désarmés, mais seulement 1.400 d'entre eux obtinrent un certificat de réinsertion. Les autres réussirent à s'enfuir durant l'offensive rebelle sur Freetown en janvier 1999¹⁰³.

Le programme de DDR prévu par l'Accord de Lomé eut bien du mal à démarrer. Le désarmement devait commencer six semaines après la signature de l'accord¹⁰⁴. Mais, le 18 août, le désarmement n'avait pas encore débuté. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce retard : le soutien mitigé des donateurs, les lacunes administratives, les retards

dans le déploiement des soldats de maintien de la paix et le non-respect des termes de l'accord par le RUF. Le désarmement commença officiellement le 20 octobre 1999, par l'ouverture du premier centre de désarmement.

Cette date n'est toutefois qu'administrative car le centre établi à Lungi existait bien avant la signature de l'accord de paix. Le programme fut donc véritablement lancé le 4 novembre lorsque quatre nouveaux centres furent ouverts : deux à Port Loko, un à Daru et un autre à Kenema. Quatre autres centres de désarmement furent ouverts le 17 avril 2000 à Bo, Magburaka, Makeni et Moyamba.

Lorsque le processus de désarmement échoua suite à l'attaque menée par le RUF contre les soldats de la MINUSIL au début du mois de mai 2000, quelque 12.500 armes et 250.000 munitions avaient été récoltées.

Le désarmement de la Sierra Leone dans le cadre de l'Accord de Lomé

Type d'armes	Nombre enregistré au 9 mai 2000*
Fusils AK-47	4.287
Fusils AK-74	1.072
Fusils FN FAL	440
Fusils SLR	451
Fusils G-3	940
Mitrailleuses	140
Lances-grenades RPG-7	217
Mortiers	45
Pistolets	496
Grenades	1.855
Autres	2.752
Total	12.695
Munitions	253.535

* Le processus de désarmement prit effectivement fin après la première semaine du mois de mai 2000. Ce tableau reprend le nombre et le type d'armes collectées aux centres d'entreposage des armes après le 4 novembre 1999 et se base sur un document interne des Nations unies.

103. « Summary Programme Information », Executive Secretariat, CNDDR, février 2000, pp. 2-3.

104. Document des Nations unies S/1999/777, Annexe, « Peace Agreement Between the Government of Sierra Leone and the Revolutionary United Front of Sierra Leone », 12 juillet 1999, Article XVI, p. 20.

Les armes collectées provenaient d'à peu près tous les principaux pays producteurs. Les fusils comprenaient divers AK-47 de fabrication chinoise, soviétique et d'Europe de l'Est¹⁰⁵, des FN FAL belges, des G-3¹⁰⁶ et des Mauser 98k allemands et des SLR et Lee-Enfield n°4 britanniques. Les mitrailleuses incluaient des GPMG britanniques, des mitrailleuses chinoises 12.7 mm et des RPD soviétiques ou d'Europe de l'Est.

Quelques mitraillettes ont été également récoltées : des Sten allemands et des Uzi israéliens. Les grenades étaient principalement d'origine chinoise. Les mines anti-personnel étaient des modèles chinois et italiens. Aucune mine antichar n'a été collectée dans le cadre du programme de désarmement, bien que l'Armée sierra-léonaise en ait récupéré quelques-unes à la frontière guinéenne. Les mortiers étaient de calibre 60 mm, 82 mm et 120 mm, les mortiers chinois de 82 mm étant les plus nombreux.

Les autres armes collectées incluaient des bombes à fragmentation françaises Beluga (larguées par un Alpha Jet nigérian), un missile antiaérien anglais Blowpipe, une arme antichar téléguidée soviétique Spigot, deux missiles sol-air soviétiques SA-7, des canons antiaériens 23 mm et des roquettes 122 mm Katyusha en provenance de l'ancien bloc de l'Est. A côté des différentes variétés de munitions pour armes légères, des cartouches 105 mm américaines (notamment des munitions à phosphore blanc) vraisemblablement amenées en Sierra Leone par un contingent de l'ECOMOG, furent également récoltées¹⁰⁷.

La qualité de la plupart de ces armes était douteuse. Le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a reconnu la « qualité médiocre » générale des armes collectées¹⁰⁸. Ceux qui ont pu observer de plus près le processus se sont montrés moins diplomates et indulgents dans leurs appréciations.

D'après le Haut Commissaire britannique adjoint pour la Sierra Leone, Steve Crossman, les armes restituées au cours du programme de DDR étaient dans un état épouvantable. Certaines d'entre elles étaient même inutilisables. La plupart avaient été confectionnées par leur propriétaire. Il est clair, affirmait-il, que les combattants ont conservé les meilleures armes¹⁰⁹. Un autre observateur décrit ce qui a été restitué comme de la « vraie merde ». D'après lui, certaines des armes

présentaient plus de danger pour le tireur que pour sa cible¹¹⁰.

Il est normal que les factions combattantes rechignent à remettre leurs meilleures armes et à désarmer leurs soldats les mieux entraînés, mais l'attitude généralisée de laissez-faire de l'ECOMOG, de la MINUSIL et du CNDDR n'a remédié en rien à cet état de fait. Ainsi, toutes les armes étaient acceptées alors que nombre d'entre elles étaient manifestement hors d'état. Au cours des premières phases du désarmement, même les fusils de chasse « faits maison » et les grenades isolées étaient acceptés.

Bien que le retrait des armes de la circulation était considéré à juste titre comme une priorité, la procédure employée a suscité des problèmes inattendus. Les individus qui s'inscrivaient dans les centres de désarmement et qui y remettaient leur arme recevaient une allocation de sécurité transitoire de 300 dollars US.

Lorsqu'une personne peut revendre pour 300 dollars US une grenade qui n'en vaut que 10, la demande en armes augmente inévitablement.

Malheureusement, lorsqu'une personne peut revendre pour 300 dollars US une grenade qui n'en vaut que 10, la demande en armes augmente inévitablement. En fait, selon certains rapports, le programme de DDR aurait provoqué en Sierra Leone l'arrivée massive d'armes en provenance de Guinée. En outre, comme les individus restituant des armes aux centres de collecte n'étaient soumis à aucun contrôle, le nombre théorique d'« anciens combattants » a été surestimé. Des progrès importants semblaient s'accomplir alors qu'en fait, il n'en était rien.

105. Selon Brian Johnson-Thomas, de nombreux AK-47 récupérés étaient d'origine ukrainienne. Brian Wood, « Testimony Before the Security Council », 31 juillet 2000.

106. *La plupart de ces fusils G-3 étaient de fabrication iranienne.* Ibid.

107. Interview par téléphone de Ian Biddle, ancien représentant technique qualifié, CNDDR, 24 août 2000.

108. Document des Nations unies S/2000/186, para. 24.

109. Interview de Steve Crossman, Haut Commissaire adjoint, Haute Commission du Royaume-Uni pour la Sierra Leone, 1 juin 2000, Freetown.

110. Interview d'un observateur informé, 18 mai 2000, Conakry.

2. Les armes collectées unilatéralement par l'ECOMOG

L'ECOMOG aurait repris un grand nombre d'armes aux rebelles au cours de sa contre-offensive de janvier et février 1999. Ces armes ne furent pas remises aux centres d'entreposage des armes. Au contraire, elles servirent à réapprovisionner les stocks épuisés de l'ECOMOG. Selon certains rapports, des soldats nigériens de retour de Sierra Leone auraient vendu les armes qu'ils avaient pu emporter à des réseaux criminels actifs au Nigeria¹¹¹.

3. Les armes collectées unilatéralement par la MINUSIL

De l'ensemble des armes saisies à la MINUSIL, seulement un petit nombre a pu être récupéré. Les trois véhicules blindés guinéens saisis en janvier 2000 ont été récupérés mais sans leur mitrailleuse lourde¹¹². Trois des fusils kenyans saisis ont été récupérés¹¹³. Près de la moitié des armes saisies à l'unité nigérienne près de Kambia en mai ont été restitués¹¹⁴. Un soldat jordanien a pu récupérer son arme¹¹⁵.

En dehors du processus officiel de désarmement, la MINUSIL a également repris d'autres armes que celles ayant appartenu à ses Casques bleus. Ainsi, en juillet 2000, en libérant les soldats de maintien de la paix détenus à Kailahun, les soldats des Nations unies ont récupéré une grande quantité d'armes et de munitions au RUF¹¹⁶, dont au moins un missile sol-air¹¹⁷. Le missile serait de fabrication ukrainienne et serait arrivé en Sierra Leone par le Burkina Faso via le Liberia¹¹⁸.

B. ... mais pas détruites

La plupart des armes collectées dans le cadre du programme de DDR n'ont pas été détruites. L'ECOMOG, qui surveillait le processus et gérait les centres d'entreposage des armes jusqu'en février 2000, a simplement démonté les armes restituées. Les parties essentielles, telles que la culasse et l'ensemble culasse/glissière des fusils, furent désassemblées et séparées. Or, la plupart de ces armes peuvent être remontées en quelques minutes et les AK-47 ont des éléments parfaitement interchangeables.

La question subsiste de savoir pourquoi les armes collectées n'ont pas été détruites dès le départ. Il est possible que l'ECOMOG ait projeté de se réapproprier les armes qui avaient été saisies par les forces rebelles. Cette même raison a pu motiver le gouvernement sierra-léonais. Kabbah a tout aussi bien pu vouloir les conserver afin de les utiliser par la suite. Les Nations unies affirment avoir toujours recommandé à la MINUSIL de détruire les armes collectées, mais dans ce cas, les instructions ne sont pas parvenues aux soldats de maintien de la paix en charge de surveiller le désarmement. Ce n'est qu'en avril 2000 que ceux-ci ont modifié leurs méthodes.

Même les initiatives les mieux intentionnées ont mal tourné. La décision d'organiser une flamme de la paix pour détruire les armes n'est qu'un exemple parmi d'autres. L'objectif de cette action était de montrer au monde que la situation évoluait de manière positive en Sierra Leone. Le projet commença à s'émousser lorsque le brigadier-général Maxwell Khobe, le très respecté chef de la défense, mourut le 18 avril. Kabbah institua une période de deuil national et recula l'événement. Avant que la flamme de la paix ne puisse être reprogrammée, le centre d'entreposage des armes de Masiaka, où se trouvaient les armes destinées à l'opération, était envahi par les rebelles. Le RUF fit main basse sur environ 400 fusils qui y étaient entreposés¹¹⁹.

111. Voir, par exemple, Anthony Okoro, « Crime Upsurge Linked to Abacha », *P.M. News* (Lagos), 1er septembre 1999, disponible via Lexis-Nexis.

112. Interviews de représentants de la MINUSIL, juin 2000, Freetown.

113. Document interne de la MINUSIL, février/mars 2000.

114. Interviews de représentants de la MINUSIL, juin 2000, Freetown.

115. Interview par téléphone de Dufka, 15 août 2000.

116. Correspondance avec le major Mike Evanson-Goddard, ancien observateur militaire des Nations unies, MINUSIL, 11 octobre 2000.

117. Holbrooke, « Statement before the UN Security Council's Exploratory Hearing on Sierra Leone Diamonds ».

118. Correspondance avec le major Mike Evanson-Goddard, 11 octobre 2000.

119. Interview d'un observateur informé, 18 mai 2000, Conakry.

III. Conclusion

Malgré le tableau relativement noir dressé par le présent rapport, quelques facteurs suggèrent que la situation en Sierra Leone est loin d'être désespérée :

- Premièrement, le pays n'est en guerre « que » depuis dix ans. Avant 1991, il n'a pas dû mener de guerre d'indépendance et ne disposait que d'une toute petite armée. Le gouvernement limitait délibérément la taille et le pouvoir de ses forces armées ;
- Deuxièmement, les combattants sierra-léonais manquent de professionnalisme et, de ce fait, leurs armes sont généralement en très mauvais état. Le manque de maintenance et les entretiens trop rares accélèrent leur dégradation, plus particulièrement sous un climat humide comme celui de la Sierra Leone. Cela est vrai également pour les munitions qui doivent être stockées dans des endroits secs et frais pour conserver leur efficacité ;
- Troisièmement, les Nations unies ont reconnu l'inadéquation de leur première gestion du conflit.

L'Organisation s'est rendu compte que des ressources insuffisantes avaient été allouées à la gestion du problème sierra-léonais et que rien ne sert d'augmenter sans cesse les troupes de la MINUSIL, sans tenir compte de la volonté et de la capacité des pays contributeurs.

Près d'un an après la signature de l'Accord de paix de Lomé, la situation politique et sécuritaire de la Sierra Leone reste extrêmement fragile. Malgré les embargos internationaux sur les armes et le moratoire régional sur les armes légères et de petit calibre, le gouvernement sierra-léonais, le RUF et d'autres acteurs non étatiques tels que les milices pro-gouvernementales, demeurent sur pied de guerre.

Le RUF continue d'obtenir des armes illégalement via des pays tels que le Liberia et le Burkina Faso, tandis que le gouvernement vient de recevoir une grande quantité d'armes en provenance du Royaume-Uni. Avec la grande disponibilité des armes dans le pays, la faiblesse du gouvernement actuel, la puissance relative du RUF et l'instabilité des alliances entre les différents groupes armés, la fin du conflit qui ravage la Sierra Leone ne s'annonce sans doute pas de sitôt.

A propos de l'auteur

Eric G. Berman a intégré le Département pour les Affaires de désarmement des Nations unies (DDA) en 1990 et, ensuite, a été nommé porte-parole assistant de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC), assistant spécial du Directeur général de l'Office des Nations unies à Genève et membre du Bureau des Affaires politiques pour la Commission internationale d'enquête (Rwanda) des Nations unies. Il a également dirigé *United Nations Watch*, une organisation non gouvernementale située à Genève. E. Berman est actuellement consultant indépendant à Arlington, Massachusetts. Il est licencié en science politique de l'Université du Michigan, Ann Arbor et a obtenu une maîtrise en relations internationales à l'Université de Yale.

E. Berman a publié de nombreux ouvrages sur les Nations unies et sur les questions de sécurité en Afrique. Son dernier livre s'intitule *Peacekeeping in Africa : Capabilities and Culpabilities*, UNIDIR, Genève, 2000, écrit en collaboration avec Katie E. Sams. Il est entre autres aussi l'auteur de « The security Council's Increasing Reliance on Burden-Sharing : Collaboration or Abrogation ? », *International Peacekeeping*, vol. 4, n°1, printemps 1998 ; *Bringing New Life to UN Human Rights Operations*, United Nations Association of the United States of America, New York, 1998 et *Managing Arms in Peace Processes : Mozambique*, UNIDIR, Genève, 1996.

Remerciements

Je suis très reconnaissant aux nombreuses personnes et organisations qui m'ont permis d'effectuer mon voyage de recherche en Sierra Leone en mai et juin 2000 alors que la situation était des plus tendues. Le Haut Commissaire aux réfugiés des Nations unies, le Programme de développement des Nations unies, le Programme alimentaire mondial et l'Agence américaine pour le développement international m'ont fourni un soutien logistique précieux. Je tiens à remercier tout spécialement Kingsley Amaning, Hannah Baldwin, Ebou Camara, Ahmed Tidiane Diallo, John Kakonge et Christian Lehembre.

Nicole Ball, Tom Dempsey, Corinne Dufka, Joseph Melrose, William Reno et Adriaan Verheul m'ont fourni des contacts utiles et des conseils judicieux. A cet égard, je suis particulièrement reconnaissant à Kelly David Toweh, Mahmoud Bahsoon et S. J. Kpukumu qui m'ont aidé à organiser plusieurs interviews à Freetown qui sans eux n'auraient pas eu lieu. Robert Adolph, Keith Biddle, Mike Evanson-Goddard, Francis Kai-Kai, Sheka Mansaray, David Wimhurst et Philip Winslow m'ont consacré du temps et offert leur hospitalité sans compter.

Peter Anderson, Peter Bachelor, Ian Biddle, Kathy Jones et Jakkie Potgieter ont apporté des critiques constructives à mon manuscrit. Enfin, je voudrais remercier l'équipe de *Small Arms Survey*, à Genève : Maria Haug et Glenn McDonald qui m'ont assisté dans mes recherches, et Adrea Mach pour la relecture du manuscrit.

Annexe

Document des Nations unies S/2000/1195, "Rapport du Groupe d'experts constitué en application du paragraphe 19 de la résolution 1309 (2000) du Conseil de sécurité concernant la Sierra Leone", 20 décembre 2000, deuxième partie, paras. 167-273.

I. Les armements et le RUF

A. Données du problème

167. Les armes légères jouent un rôle important dans la poursuite des conflits, l'exacerbation de la violence, le déplacement de populations innocentes, l'affaiblissement du droit international et la montée de la criminalité et du terrorisme. Conscients de ces problèmes, le Conseil de sécurité et la communauté internationale se sont employés à juguler la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest. Le Conseil de sécurité a imposé une série de sanctions – restrictions des déplacements, sanctions économiques et militaires – à la Sierra Leone après le coup d'État de mai 1997. Après le retour au pouvoir du gouvernement légitime, le Conseil a amendé l'embargo sur les armes en juin 1998 afin de lever les sanctions pesant sur le Gouvernement. Les sanctions imposées au Libéria depuis 1992 ont été maintenues.

168. Le 31 octobre 1998, les membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont déclaré un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères dans la région. Le moratoire est entré en vigueur le 1er novembre 1998, pour une période de trois ans, et bénéficie de l'appui du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement, lequel vise à surveiller l'application du moratoire et à établir une base de données et un programme de formation à l'intention des institutions chargées du maintien de l'ordre dans les pays signataires. Le programme est soutenu par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

169. Malgré le moratoire de la CEDEAO (également appelé Moratoire du Mali), les armes légères n'ont cessé de proliférer en Afrique de l'Ouest. De graves problèmes se sont fait jour non seulement dans les pays en guerre, mais aussi dans les grandes villes de toute la sous-région. Les actes de violence armée se multiplient rapidement. Les troubles civils qui ont éclaté au Sénégal, en Guinée-Bissau, au Niger, au Libéria et en Sierra

Leone au cours des 10 dernières années ont nourri la demande d'armes légères.

170. Des réseaux transfrontières de trafiquants, de criminels et d'insurgés approvisionnent en armes les forces de la guérilla. Les armements sont également transférés d'une zone instable à une autre; les mouvements rebelles et les organisations criminelles d'un pays vendent leur arsenal aux groupes auxquels ils sont alliés dans un autre pays. Dans d'autres cas, les gouvernements, mus par leurs propres ambitions régionales en Afrique de l'Ouest, fournissent des armes aux groupes de rebelles.

171. Il n'existe pas d'information systématisée sur la contrebande d'armes dans la région et les données qui permettraient de lutter contre ce problème à l'échelon régional – par l'intermédiaire de la CEDEAO ou d'échanges bilatéraux – ne sont généralement pas disponibles. Rares sont les pays de la région à avoir les moyens ou l'infrastructure nécessaires pour faire obstacle aux contrebandiers, ce qui facilite le trafic d'armes au travers des principales frontières de la région.

172. Les responsables admettent l'existence d'un commerce d'armes florissant et largement incontrôlé, en marge des circuits officiels, voire franchement illicite. Par son ampleur, bien supérieure à celle du commerce parallèle traditionnel, ce négoce est un facteur aggravant de la corruption et de la criminalité dans toute la région.

173. En Sierra Leone, le RUF est presque exclusivement tributaire des armes légères, bien qu'il dispose aussi de matériel plus perfectionné. La liste des armements remis dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration révèle la provenance du matériel : Europe de l'Est mais aussi États-Unis, Belgique, Grande-Bretagne et Allemagne. En mai 2000, au moment où le processus de paix de Lomé se désintégraît, quelque 12 500 armes et 250 000 munitions avaient été collectées dans les centres de stockage établis huit mois auparavant. L'inventaire des armes collectées s'établissait comme suit :

- 496 pistolets;
- 4 000 fusils « Kalachnikov » AK-47;
- 1 072 fusils AK-74;

S/2000/1195

- 940 fusils G-3;
- 440 fusils FN-FAL;
- 451 fusils SLR;
- 140 mitrailleuses;
- 217 lance-grenades;
- 1 855 grenades;
- 45 mortiers.

174. Ces chiffres ne représentent qu'une infime fraction des armes actuellement détenues par les rebelles. La médiocre qualité et l'ancienneté des armes remises par les rebelles laissent à penser que ceux-ci ont conservé les armes les plus modernes et les plus perfectionnées. Malgré le revers du mois de mai, d'anciens rebelles, des enfants soldats et des membres de la Civil Defence Force continuent à se présenter dans les différents centres de démobilisation et de collecte des armes mis en place dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

175. Une bonne partie des armes sont de conception ancienne et ont transité par différentes filières, aussi bien régionales qu'internationales. Des armes fabriquées il y a 10 ans suffisent cependant à semer la mort, pour peu que l'on dispose des munitions appropriées. La faible utilisation des mines antipersonnel est l'un des seuls signes encourageants du conflit en Sierra Leone.

176. Comme il n'existe pas de marquage normalisé des armes légères, lesquelles prolifèrent littéralement, l'approvisionnement en armes des groupes rebelles en Afrique reste largement incontrôlé.

B. Filières d'approvisionnement du RUF en Sierra Leone

177. Le RUF a besoin de s'approvisionner régulièrement en armes et en munitions. Si les armes inventoriées dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration proviennent de plusieurs pays, la plupart des fusils ont cependant été fabriqués en Europe de l'Est. La Kalachnikov AK-47 et ses variantes sont les plus employées. De conception russe, l'AK-47 est maintenant fabriquée dans tellement de pays et se décline en tellement de variantes qu'il faudrait entreprendre une étude approfondie des numéros de modèle et de série et des marques de fabrication pour déterminer précisément l'origine de chaque fusil. Cela fait, il sera peut-être possible de remonter les fi-

lières d'approvisionnement, mais cette entreprise sera d'autant plus difficile que de nombreuses armes ont probablement été achetées en toute légalité avant d'être revendues une ou deux fois.

178. Les forces du RUF se sont emparées de nombreuses armes au cours d'affrontements avec l'armée sierra-léonaise et les forces de l'ECOMOG et de la MINUSIL. Une organisation non gouvernementale genevoise, Small Arms Survey, a mis à la disposition du Groupe d'experts une étude, à paraître prochainement, qui dresse un inventaire détaillé des saisies d'armes effectuées par le RUF. Le Groupe d'experts a pu corroborer la plupart des incidents dont l'étude fait état.

179. Le RUF s'est emparé des armes de contingents déployés en Sierra Leone en diverses occasions, par exemple :

- Il a mis la main sur de grandes quantités d'armes au cours d'affrontements avec les forces armées loyales au Gouvernement sierra-léonais, lesquelles insuffisamment entraînées et manquant de discipline, avaient abandonné leur équipement derrière elles. Des soldats de l'armée sierra-léonaise auraient également vendu des armes et des munitions aux rebelles;
- Lorsque les rebelles ont détenu et désarmé une unité guinéenne de la MINUSIL en janvier 2000, ils se sont emparés de très nombreuses armes, notamment des centaines de fusils, 24 mitrailleuses, 10 mortiers, 20 grenades à tube, plusieurs tonnes de munitions et trois véhicules blindés de transport de troupes. Des unités guinéennes déployées par l'ECOMOG avaient déjà subi le même sort au cours d'embuscades;
- En mai 2000, les forces rebelles ont dépouillé de leurs armes les contingents kényens et zambiens de la MINUSIL qu'elles retenaient en otages. De très nombreux fusils, huit véhicules blindés de transport de troupes et plusieurs autres véhicules militaires sont tombés aux mains des rebelles à cette occasion.

II. Appui du Libéria au RUF

A. Exposé de la situation

180. Le Président Charles Taylor et Foday Sankoh se connaissent depuis 10 ans, depuis l'époque de leur en-

S/2000/1195

traînement commun en Libye, l'époque où ils soutenaient Blaise Campaoré dans sa marche vers le pouvoir au Burkina Faso et où Foday Sankoh aidait Charles Taylor, alors chef du NPFL, à s'imposer à la tête du Libéria au début des années 90. Ces faits sont amplement établis, et le Président Taylor a déclaré au Groupe d'experts considérer Foday Sankoh comme un ami. Il affirme cependant avec force que ni lui ni son gouvernement n'ont assuré l'entraînement militaire du RUF, ni ne lui ont fourni des armes ou du matériel connexe, ni mis à sa disposition des installations ou une base à partir desquelles lancer des attaques ou vers lesquelles se replier.

181. Le Président Taylor a déclaré au Groupe d'experts avoir autorisé la présence sur le territoire libérien du dirigeant du RUF, Sam Bockarie, dans un souci de permettre au RUF d'oeuvrer de manière concertée à un règlement pacifique du conflit en Sierra Leone après que Foday Sankoh et Sam Bockarie eurent constaté leur incapacité à collaborer.

182. Le Groupe d'experts a toutefois réuni des éléments de preuve écrasants et irréfragables, qui montrent que le Libéria a appuyé l'ensemble des activités du RUF, qu'il s'agisse de l'entraînement des troupes, de l'approvisionnement en armes et en matériel connexe, de l'appui logistique, de l'autorisation de lancer des attaques à partir du territoire libérien ou de s'en servir comme d'une base de repli.

B. Entraînement militaire

183. Le RUF a régulièrement bénéficié d'un entraînement militaire au Libéria, à Gbatala, près de Gbanga, et en d'autres lieux. Des centaines d'anciens combattants et plusieurs anciens dirigeants du RUF ont confirmé ce point dans des déclarations verbales et écrites. Les rapports des commandants du RUF à Foday Sankoh constituent autant de preuves écrites corroborant ce fait. Les soldats du RUF ont suivi le même entraînement que l'unité antiterroriste libérienne. Le Président Taylor a fréquemment recours à des combattants du RUF pour assurer sa sécurité rapprochée. Des officiers et des soldats libériens interviennent aussi aux côtés du RUF en Sierra Leone, en tant que combattants, instructeurs ou officiers de liaison.

184. Le Groupe d'experts a été informé de la présence sur le territoire libérien de nationaux ukrainiens, burkinabè, nigériens, libyens et sud-africains chargés de

l'entraînement militaire. Cet entraînement était dispensé à des nationaux d'autres pays que le Libéria. Ceux-ci sont ensuite intervenus dans les zones contrôlées par le RUF en Sierra Leone et ont également été mêlés aux récents affrontements à la frontière guinéenne. Au début de 1999, on a constaté que les rebelles du RUF avaient grandement progressé sur le plan tactique et sur celui du maniement des armes. Il n'est pas anodin que cette amélioration soit intervenue peu de temps après que les instructeurs étrangers eurent commencé à entraîner les rebelles du RUF au Libéria.

185. Par ailleurs, l'interrogatoire de certains responsables du RUF arrêtés par la police et les déclarations d'anciens rebelles avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu confirment la présence de mercenaires étrangers, notamment sud-africains et ukrainiens, qui encadrent les forces du RUF et combattent à leurs côtés.

Présence d'instructeurs sud-africains au Libéria

186. Fred Rindel, officier à la retraite des Forces de défense sud-africaines et ancien attaché militaire aux États-Unis, a joué un rôle central dans l'entraînement d'une unité antiterroriste libérienne composée de soldats libériens et de groupes d'étrangers, y compris des ressortissants de la Sierra Leone, du Burkina Faso, du Niger et de la Gambie.

187. Le Groupe d'experts a longuement entendu M. Rindel. Fred Rindel a été engagé par le Président Charles Taylor, en septembre 1998, en tant que conseiller pour les questions de sécurité et a commencé les activités d'entraînement en novembre de la même année. Aux termes du contrat, il devait fournir des services consultatifs et des avis en matière de stratégie afin de transformer les anciennes milices rebelles de Charles Taylor en une unité professionnelle. L'unité antiterroriste a pour mission de protéger les bâtiments officiels, le palais présidentiel et les ambassades et d'assurer la protection des personnalités. Quelque 1 200 soldats ont participé à l'entraînement. En raison de la contre-publicité que lui faisaient les médias, Rindel a mis fin à son contrat au Libéria en août 2000.

188. En 1998, l'ECOMOG a établi qu'un appareil, immatriculé N71RD, propriété d'une société sud-africaine, Dodson Aviation Maintenance and Spare Parts, avait servi à transporter des armes à Robertsfield en septembre de la même année. L'appareil, un avion

d'affaires de 14 places de type Gulfstream, ne peut normalement pas servir au transport d'armes. Il existe toutefois des indices concordants. Fred Rindel était le propriétaire de Dodson. La société a cessé ses activités le 31 décembre 1998, mais pendant la période concernée, l'appareil a été loué à la société Greater Holdings (Liberia) Ltd., détentrice de concessions d'or et de diamants au Libéria, qui s'en est servi pour amener du personnel dans ce pays.

189. L'homme d'affaires sud-africain, Niko Shefer, était Président-Directeur général d'une filiale de Greater Holdings, la Greater Diamond Company (Liberia) Ltd. Shefer nie avoir mené des opérations ayant trait aux diamants au Libéria et en Sierra Leone, à l'exception de deux accords de prospection dans les zones de Mano et Lower Lofa conclus avec le Gouvernement libérien. À la suite d'attaques dirigées contre le personnel de Mano, Shefer s'est entretenu du problème de la sécurité avec le Président Taylor et a suggéré de faire appel à des spécialistes privés de la sécurité en Afrique du Sud. C'est à la suite de cet entretien que les services de M. Rindel ont été retenus. Shefer a finalement renoncé aux opérations de prospection, celles-ci n'étant pas rentables. À cette époque, les autorités américaines enquêtaient sur les associés américains de Greater Diamonds, soupçonnés de fraude fiscale et de blanchiment d'argent au moyen d'avoirs détenus au Libéria. Shefer a rencontré le dirigeant du RUF, Foday Sankoh, en Afrique du Sud en février 2000 (voir également par. 97).

190. Fred Rinkel affirme n'avoir mené aucune opération ayant trait aux diamants au Libéria et ne pas avoir eu de contacts à ce sujet dans ce pays. Toutefois, d'après le Ministère libérien des mines, Rindel a participé à un projet concernant les diamants avec le fils du Président Taylor, Charles Taylor Jr. La carte de visite professionnelle de Rindel porte la mention De Dekker Diamonds (Pty) Ltd. Rindel a également travaillé comme consultant dans le cadre d'une opération de prospection géologique portant sur d'éventuels gisements aurifères dans les zones de Mano et Nimba, au Libéria. Des géologues sud-africains ont été expressément engagés à cette occasion. Rindel a obtenu deux concessions sur les gisements en or et en autres minerais pour le compte d'une société sise aux Bermudes, la Bermuda Holding Corporation, dans laquelle le Président Charles Taylor et des membres de sa famille détiennent des intérêts. M. Rindel était également en tractations avec plusieurs sociétés internationales afin

de les convaincre de monter des opérations conjointes avec la Bermuda Holding Corporation.

191. M. Rindel nie avoir fait venir des instructeurs sud-africains au Libéria. Toutefois, pendant son séjour au Libéria, plusieurs autres Sud-Africains étaient également présents sur le territoire libérien, notamment Meno Uys, Gert Keelder et Faber Oosthuyzen. Ces hommes, ainsi que d'autres personnes, ont travaillé sous contrat au Libéria en 1998, 1999 et 2000 en tant qu'instructeurs dans le domaine de la sécurité. Ils sont basés à Gbanga. Un autre Sud-Africain, Karl Alberts est pilote d'hélicoptère dans les forces armées libériennes. Ni Rindel ni ses compatriotes n'ont déposé de demande d'autorisation comme les y oblige pourtant la loi sud-africaine de 1998, qui régit l'assistance militaire à l'étranger. Rindel argue du fait que ses services étaient uniquement axés sur la protection et excluaient tout entraînement au combat ou instruction de forces armées au Libéria.

C. Refuge sûr

192. Il est fait état de d'innombrables reprises, dans les rapports écrits du RUF, dans les dépositions orales faites auprès du Groupe d'experts et dans les messages interceptés par la police et l'armée, de réunions de haut niveau entre le RUF et le Président Taylor, de voyages de membres du RUF à Monrovia, de réunions d'état-major du RUF à la Executive Mansion, de voyages de membres du RUF à bord d'hélicoptères libériens et de bases d'entraînement du RUF à Camp Schefflein, Voinjama et Foya-Kama. Le Libéria fournit un refuge sûr aux familles de nombreux responsables du RUF. Des témoins oculaires ont affirmé que des membres du RUF se faisaient soigner dans les hôpitaux de Monrovia. Dernièrement, Gibril Massaquoi, porte-parole du RUF pour les questions relatives au cessez-le-feu du 10 novembre 2000, a été interviewé à Monrovia, d'où il fait par ailleurs ses déclarations à la presse.

D. Armes et matériel connexe

193. Les messages interceptés par la police et l'armée, les témoignages de civils, les rapports écrits des dirigeants du RUF à Foday Sankoh et les dépositions orales faites auprès du Groupe d'experts par d'anciens combattants font longuement état, de manière détaillée, du flux constant d'armes et de fournitures (mortiers, fusils, roquettes, téléphones par satellite, ordinateurs,

S/2000/1195

véhicules, batteries, vivres et médicaments) qui circule entre le Libéria et la Sierra Leone. La plupart des fournitures sont transportées par route ou par hélicoptère à Foya Kama, à quelques kilomètres de Kailahun, à la frontière sierra-léonaise, puis transportées par camion sur le territoire contrôlé par le RUF, où elles sont distribuées.

III. Le rôle des autres pays

194. Il arrive que les armes soient achetées directement dans les usines où elles sont fabriquées ou aux forces armées de différents pays qui liquident leurs stocks excédentaires mais la plupart sont achetées par l'intermédiaire de courtiers et de marchands d'armes agissant pour le compte d'entités autres que des États. Les courtiers et marchands d'armes privés sont les principaux fournisseurs du RUF, qui ne reçoit la plupart de ses gros approvisionnements en armes et en munitions qu'indirectement, par l'intermédiaire de pays dont les gouvernements lui sont favorables.

195. Le Groupe d'experts a pu établir de manière probante que le RUF était approvisionné en armes via le Burkina Faso, le Niger et le Libéria. Les armes fournies à ces pays par des gouvernements ou des marchands d'armes privés sont détournées pour être utilisées dans le conflit sierra-léonais. La Côte d'Ivoire, sous ses gouvernements précédents, était favorable au Gouvernement libérien et, indirectement, au RUF. Ses liens avec eux datent de l'époque où elle formait les membres du RUF et les rebelles libériens, au début des années 90.

196. Le plus souvent, les armes qui sont fournies au RUF par un pays sont acheminées en plusieurs étapes et transbordées à plusieurs reprises. Ces armes, en particulier celles fournies par des marchands d'armes qui ne respectent pas les sanctions imposées par l'ONU, devraient logiquement faire l'objet de contrôles et être soumises aux procédures juridiques et aux réglementations régissant l'exportation, l'importation et le transit de matériel militaire. Comme elles ont été introduites dans la région et ont passé les frontières en toute impunité, on ne peut que conclure que les parties intéressées – les courtiers et marchands qui fournissent des armes au RUF – ont réussi à s'assurer la complicité des inspecteurs des douanes et des services administratifs chargés d'accorder des licences d'importation pour contourner les sanctions imposées par l'Organisation

des Nations Unies et éviter les contrôles habituels aux frontières.

197. Le Président du Burkina Faso est un proche allié du Président Charles Taylor et le Burkina Faso a reconnu que plus de 400 de ses soldats se trouvaient au Libéria lorsque Charles Taylor y conduisait sa rébellion en 1994 et 1995. Des crédits ont d'ailleurs été ouverts dans son budget pour financer les services que ces soldats ont rendus au cours de cette période. Il a nié à plusieurs reprises que certains de ses nationaux aient appuyé le RUF mais des témoins oculaires et d'anciens combattants du RUF confirment que certains de ses nationaux ont participé activement aux opérations de ce dernier. C'est un national du Burkina Faso, le général Ibrahim Bah (alias Baldé) – dont il est question aux paragraphes 72 et 73 –, qui effectue une grande partie des transactions d'argent, de diamants et d'armes entre le RUF, le Libéria et le Burkina Faso. Il fait régulièrement le voyage entre Monrovia et Ouagadougou. On trouvera ci-après une description détaillée de la manière dont le Burkina Faso est impliqué dans les transferts d'armes.

IV. Le rôle des avions dans l'approvisionnement du RUF

A. Vols desservant directement le territoire contrôlé par le RUF

198. N'ayant pas accès à l'océan, le RUF ne peut importer d'armes et de matériel connexe que par voie terrestre ou aérienne. Le rôle des avions dans son approvisionnement est crucial, ce qui est vrai en particulier pour les deux dernières années, période au cours de laquelle il a étendu sa sphère d'influence en Sierra Leone. Vu l'état des routes du pays, le RUF ne pourrait obtenir l'approvisionnement dont il a besoin pour des opérations telles que celles qu'il a entreprises à Pamelap (Guinée) à la fin 2000, par exemple, s'il ne bénéficiait pas d'un appui aérien.

199. En Sierra Leone, la plupart des pistes d'atterrissage situées sur le territoire contrôlé par le RUF ont été détruites ou n'ont pas été entretenues à cause de la guerre. La piste d'atterrissage de Yengema n'est probablement pas opérationnelle et bien que celle de Magburaka ait été reconstruite en 1997 pendant la période du CRFA et se trouve maintenant sur le territoire contrôlé

S/2000/1195

par les rebelles, il semble, selon les informations dont on dispose, que peu d'avions y atterrissent, comme il semble, selon les mêmes informations, que peu d'avions atterrissent sur le territoire tenu par le RUF.

200. Le fait qu'on ne soit pas renseigné à ce sujet n'est pas vraiment significatif, le Gouvernement n'exerçant aucun contrôle sur l'espace aérien sierra-léonais en raison de l'insuffisance des infrastructures des aéroports du pays et de ceux de la sous-région en général (voir partie III, ci-après).

201. En dépit de ce problème, on sait que le RUF a été approvisionné épisodiquement en armes par hélicoptère avant 1997 et régulièrement depuis cette date. Les hélicoptères en provenance du Libéria atterrissent à Buedu, Kailahun, Makeni, Yengema, Tumbudu, Yigbeda et ailleurs dans le district de Kono. Dernièrement, des hélicoptères de transport Mi-8 neufs ont servi à transporter des armes, notamment des missiles surface air (SA-7) portatifs.

B. Transport d'armes par avion au Libéria

202. Presque toutes les armes introduites dans le territoire tenu par le RUF transitent par au moins deux pays entre leur point de départ et leur point d'arrivée. Le dernier pays où elles transitent avant d'être introduites en Sierra Leone est presque toujours le Libéria, où elles sont acheminées de diverses manières – parfois par bateau, mais le plus souvent par avion. Le Groupe d'experts a étudié de manière très approfondie la manière dont certaines armes avaient été acheminées afin de démontrer le mécanisme des filières d'approvisionnement.

Exemple : Livraison d'armes ukrainiennes au Burkina Faso

203. Soixante-huit tonnes d'armes (715 boîtes d'armes et de cartouches, 408 boîtes de poudre, des armes anti-chars et des missiles surface-air ainsi que des grenades à tube et leurs lanceurs) sont arrivées à Ouagadougou le 13 mars 1999.

204. On est désormais bien renseigné sur cette cargaison. Selon des documents communiqués par le Gouvernement ukrainien au Comité des sanctions du Conseil de sécurité concernant la Sierra Leone en avril et juin 1999, les armes ont été fournies dans le cadre d'un contrat passé entre une société installée à Gibralt

tar, agissant pour le compte du Ministère de la défense du Burkina Faso, et la société d'État ukrainienne Ukrspetsexport. La cargaison a été transportée par un avion de la compagnie Air Foyle, qui travaille pour le transporteur aérien ukrainien Antonov Design Bureau dans le cadre d'un contrat que celui-ci a passé avec la société Chartered Engineering and Technical Services, installée à Gibraltar. Une licence ukrainienne de vente des armes a été octroyée à la société Ukrspetsexport après que celle-ci eut reçu un certificat d'utilisation du Ministère de la défense du Burkina Faso.

205. Ce certificat, qui est daté du 10 février 1999, autorisait la société installée à Gibraltar à acheter les armes pour le compte du seul Ministère de la défense du Burkina Faso et certifiait que ce pays était la destination finale de la cargaison et l'utilisateur final des armes. Il est signé par le lieutenant-colonel Gilbert Denderé, chef de la garde présidentielle du Burkina Faso. Au cours de la visite qu'un membre du Groupe d'experts a effectuée en Ukraine, le détail des transactions qui ont abouti à la livraison des armes a été reconfirmé.

206. Dans des lettres qu'elles ont adressées au Comité des sanctions du Conseil de sécurité concernant la Sierra Leone, les autorités du Burkina Faso ont nié les allégations selon lesquelles les armes avaient été réexportées vers un pays tiers, le Libéria, et pendant une visite qu'il a effectuée au Burkina Faso, le Groupe d'experts a pu voir les armes censées avoir fait partie de la cargaison.

207. Cependant, ces armes ne sont pas restées au Burkina Faso. Elles ont été transportées et déchargées temporairement à Ouagadougou [sauf certaines, qui ont été transportées par camion à Bobo Dioulasso (Burkina Faso)]. La plupart ont été transportées au Libéria quelques jours seulement après avoir été déchargées à Ouagadougou.

208. La plus grosse partie a été transportée à bord d'un BAC-111 qui appartient à un homme d'affaires israélien d'origine ukrainienne, Leonid Minin. Cet avion était immatriculé aux îles Caïmanes sous les lettres VP-CLM et exploité par la société LIMAD, immatriculée à Monaco. Minin était, et est peut-être encore, un associé et un proche du Président Charles Taylor. Il est fiché par la police de plusieurs pays et a participé à plusieurs reprises à des activités criminelles (criminalité organisée des pays d'Europe de l'Est, trafic d'objets d'art volés, possession illégale d'armes à feu, trafic d'armes

S/2000/1195

et blanchiment d'argent). Il utilise plusieurs noms d'emprunt, est considéré comme *persona non grata* dans de nombreux pays, dont l'Ukraine, et se sert de nombreux passeports différents. Il a offert à Charles Taylor de lui vendre le BAC-111 susmentionné comme avion présidentiel. Celui-ci a été utilisé comme tel pendant une période comprise entre 1998 et 1999 mais il a aussi été utilisé pour transporter des armes.

209. En ce qui concerne la cargaison en question, le BAC-111 a fait le voyage entre Ibiza (Espagne) et Robertsfield (Libéria) le 8 mars 1999. Le 15 mars, deux jours après l'arrivée des armes ukrainiennes à Ouagadougou, il s'y est rendu à partir de Monrovia pour revenir le 16 au Libéria chargé d'armes. Le 17, il est retourné à Ouagadougou puis, après être allé à Abidjan (Côte d'Ivoire), s'est rendu à nouveau, le 19, de Ouagadougou au Libéria avec des armes à son bord. Le 25, il a fait le voyage dans le sens inverse pour retourner au Libéria le même jour chargé d'armes. Le 27, il est reparti pour Ouagadougou, d'où il a gagné Bobo Dioulasso (Burkina Faso) pour charger les armes qui avaient été transportées là-bas par camion. Il a effectué trois vols au cours des trois jours suivants entre Bobo Dioulasso et le Libéria puis est retourné en Espagne le 31 mars. Comme il était aménagé pour transporter des personnes, il ne pouvait transporter que peu de marchandises à la fois, ce qui explique qu'il ait dû effectuer tant de vols.

210. Selon des témoins oculaires, un deuxième avion, un Antonov exploité par la société libérienne Weasua, aurait transporté une partie de la cargaison de Bobo Dioulasso au Libéria.

211. Le BAC-111 de Minin avait déjà été utilisé en décembre 1998 pour transporter des armes et du matériel connexe de l'aéroport de Niamey (Niger) à Monrovia, peu de temps après que Minin l'eut acheté et a commencé à s'en servir dans la région. Le 22 de ce mois, en effet, le BAC-111 avait effectué deux vols de Niamey à Monrovia. Au cours du deuxième, il avait pris à son bord une cargaison d'armes qui provenaient probablement des stocks des forces armées nigériennes. Ces armes avaient ensuite été chargées sur des véhicules de l'armée libérienne. Quelques jours plus tard, les rebelles du RUF lançaient la grande offensive qui a débouché, en janvier 1999, sur la prise destructrice de Freetown.

C. Le « premier cercle » du régime Taylor

212. Le Président Charles Taylor est directement à l'origine de la violence qui sévit en Sierra Leone. C'est lui en effet qui, avec une petite coterie de responsables gouvernementaux et d'hommes d'affaires, contrôle un système occulte de contournement des sanctions qui donne lieu à des activités criminelles internationales visant à armer le RUF. Au fil des années – avant qu'il n'entre en fonction et après –, lui et ses complices ont passé des contrats avec des hommes d'affaires étrangers pour financer, mener ou faciliter ces activités occultes. Leurs agissements sont rendus possibles, sur le plan financier, par la contrebande de diamants et l'extraction de ressources naturelles au Libéria et dans le territoire contrôlé par le RUF en Sierra Leone. Ils sont également rendus possibles par le fait qu'ils utilisent à leurs propres fins le droit souverain qu'a le Libéria d'immatriculer des avions et des navires et de délivrer des passeports diplomatiques.

213. Le Libéria joue un rôle capital comme centre de transbordement des armes destinées au RUF mais les armes qui sont introduites dans la région ne proviennent pas de ce seul pays. De nombreux hommes d'affaires appartenant au « premier cercle » de la présidence libérienne exercent leurs activités à l'échelle internationale et achètent des armes en Europe orientale. Le Groupe a axé ses travaux sur un nombre limité de personnes mais la criminalité organisée est bien implantée dans la région, comme de nombreux autres exemples pourraient le montrer.

214. Un des personnages clefs de cette criminalité est Talal El-Ndine, un homme d'affaires libanais fortuné qui finance les activités du « premier cercle ». C'est lui qui rémunère personnellement les Libériens qui combattent en Sierra Leone aux côtés du RUF et ceux qui sortent les diamants de Sierra Leone. C'est lui également qui négocie, dans son bureau d'Old Road, à Monrovia, le prix des services des vendeurs et transporteurs d'armes et qui amène au Libéria les hommes d'affaires et investisseurs étrangers disposés à coopérer avec le régime libérien, dans le cadre tant d'activités commerciales licites que du trafic illicite d'armes et de diamants. C'est lui enfin qui rémunère les pilotes et autres membres de l'équipage des avions utilisés pour transporter des cargaisons clandestines à destination ou en provenance du Libéria. Ces derniers sont pour la plupart de nationalité russe ou ukrainienne et séjournent invariablement à l'hôtel Africa à Monrovia.

215. Le gérant de cet hôtel est un national néerlandais répondant au nom de Gus Van Kouwenhoven. Van Kouwenhoven a commencé à gérer cet hôtel et un commerce de jeux au Libéria dans les années 80. Il fait partie du « premier cercle », dans lequel il a été introduit par l'intermédiaire du conseiller économique du Président Taylor, Emmanuel Shaw. Celui-ci, qui a été Ministre des finances au Libéria, est propriétaire d'installations à Robertsfield, notamment de tous les hangars de l'aéroport. Van Kouwenhoven est chargé des aspects logistiques de bon nombre des transactions d'armes. Grâce aux fonds qu'il a investis dans une société malaisienne faisant le commerce du bois au Libéria, il organise le transfert d'armes de Monrovia vers la Sierra Leone. Les routes servant à transporter le bois lui permettent de transporter des armes à l'intérieur du Libéria et de les expédier en Sierra Leone.

216. Simon Rosenblum, homme d'affaires israélien installé à Abidjan, a investi dans le commerce du bois et la construction de routes au Libéria. Lui aussi très proche de Charles Taylor, il est titulaire d'un passeport diplomatique libérien. C'est notamment à bord de ses camions que des armes ont été transportées de Robertsfield à la frontière sierra-léonaise.

217. Minin et Van Kouwenhoven sont liés à l'industrie libérienne du bois, qui fournit d'importantes ressources extrabudgétaires occultes au Président Taylor à des fins non spécifiées. Cette industrie est représentée par trois sociétés : Exotic and Tropical Timber Enterprise, Forum Liberia et Oriental Timber Company, une société indonésienne.

V. Le Libéria et les réseaux internationaux de transports

A. Généralités

218. La résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité priait le Groupe d'experts d'examiner si les systèmes de contrôle de la navigation aérienne dans la région étaient adéquats pour repérer les vols d'appareils dont on soupçonnait qu'ils transportaient à travers les frontières nationales des armements et du matériel connexe en violation des sanctions des Nations Unies. Une surveillance efficace de l'espace aérien et un système approprié de contrôle dans les aéroports sont essentiels pour la détection de tout trafic. À cet égard, le Groupe d'experts a déterminé que les capacités régionales de

contrôle aérien étaient insuffisantes, voire totalement inadéquates, pour détecter les activités des marchands d'armes fournissant le Libéria et le RUF, ou pour avoir un effet dissuasif. La faible surveillance de l'espace aérien dans la région en général et des pratiques abusives en ce qui concerne l'immatriculation des appareils créent un climat permettant aux trafiquants d'armes d'opérer en toute impunité. (Les notes techniques sur ce sujet figurent à la partie III du présent rapport.)

219. On peut citer de nombreux exemples de ce problème. Le 18 juillet 2000, un Iliouchine 18D d'immatriculation libérienne EL-ALY a demandé l'autorisation d'atterrir à Conakry en Guinée. Le vol était assuré par une compagnie dénommée West Africa Air Services. L'équipage était composé de ressortissants de la République de Moldova et l'avion était parti du Kirghizistan à destination du Burkina Faso, puis de la Guinée et enfin du Libéria. Le manifeste de chargement mentionnait sept tonnes de « pièces détachées pour matériel aéronautique », à l'intention d'une entreprise de raison sociale Kipo Dersgona, à Conakry (Guinée). Cette entreprise soi-disant guinéenne n'est pas inscrite au registre des entreprises du pays. L'avion ne figure pas non plus sur la liste des appareils ayant une immatriculation libérienne que les autorités libériennes ont répertoriés à l'intention du Groupe d'experts, ni dans les registres de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

220. L'enquête se poursuivait à l'heure de la rédaction du présent rapport. Il est toutefois pratiquement impossible de localiser un appareil portant un numéro d'immatriculation inconnu et l'avion en question a probablement utilisé des immatriculations multiples, passant rapidement de l'une à l'autre afin d'éviter d'être détecté. De telles violations des procédures internationales de l'aviation sont difficilement décelables à moins que les contrôleurs aériens et les autorités aéroportuaires nationales de différents pays ne coopèrent, notamment en répertoriant et en mettant en commun des informations sur la localisation et les mouvements de ces appareils.

B. Appareil immatriculé au Libéria

221. Du fait de sa législation laxiste en termes d'immatriculation et d'imposition, le Libéria sert depuis de nombreuses années de « pavillon de complaisance » pour l'industrie marginale du fret aérien. Une entreprise immatriculée au Libéria peut installer ses

S/2000/1195

bureaux exécutifs dans un autre pays et se livrer à des activités commerciales dans le monde entier. Il n'est pas nécessaire d'enregistrer ou de répertorier les noms des cadres supérieurs ou des actionnaires et il n'y a pas de minimum requis pour la mise de fonds. Une entreprise peut obtenir la personnalité juridique dans l'espace d'une journée. Le Libéria bénéficie également d'une législation laxiste en ce qui concerne le secteur maritime et l'aviation, qui accorde aux propriétaires de navires et d'aéronefs une discrétion et une protection maximales, avec le minimum d'interférence des organismes de réglementation. Les hommes d'affaires de divers pays se font concurrence pour attirer des clients en leur offrant de telles immatriculations offshore. Ce système a conduit à un mépris total des règles de sécurité aéronautique et à l'absence de contrôle des avions immatriculés au Libéria opérant au niveau mondial.

222. Le Groupe d'experts a demandé aux autorités de l'aviation civile libérienne et au Ministère des transports de lui fournir de la documentation sur tous les appareils immatriculés au Libéria, mais a appris que cette documentation avait été perdue ou détruite lors de la guerre civile libérienne. La liste des aéronefs immatriculés au Libéria fournie au Groupe d'experts par le Ministre ne comptait que sept avions. Aucune documentation n'était disponible à propos de 15 autres appareils qui avaient été identifiés par le Groupe d'experts. Les autorités libériennes n'avaient apparemment pas connaissance de nombreux appareils opérant sous immatriculation libérienne, qui n'avaient jamais été inspectés ni même vus dans le pays. Nombre de ces appareils opéraient à partir d'aéroports en Afrique centrale (N'Djili en République démocratique du Congo, Luanda en Angola ou des aéroports nationaux du Congo (Brazzaville), du Rwanda, du Kenya et du Gabon) ou du Moyen-Orient (Émirats arabes unis, Tripoli en Libye, Khartoum au Soudan).

223. Plusieurs pays (dont la Belgique, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni et l'Espagne) ont au cours des dernières années banni les appareils immatriculés au Libéria de leur espace aérien ou de leurs aéroports, notamment en raison de fraudes au niveau de leur immatriculation. L'attribution du même numéro d'immatriculation à plus d'un appareil était notamment une pratique illicite fréquemment mentionnée par les inspecteurs des aéroports dans toute l'Afrique. Il est également avéré que les avions d'immatriculation EL du Libéria opérant en Afrique et à partir d'aéroports des

Émirats arabes unis sont fréquemment utilisés pour des envois illicites d'armes.

C. Principaux responsables du registre libérien de l'aviation

224. Un ressortissant kényen, Sanjivan Ruprah, joue un rôle de premier plan en ce qui concerne le registre libérien de l'aviation et le commerce des armes. Avant d'intervenir au Libéria, Sanjivan Ruprah avait des intérêts dans des mines au Kenya et était associé à l'entreprise Branch Energy (Kenya). Branch Energy possède des droits sur des mines de diamants en Sierra Leone et a présenté Executive Outcomes, une entreprise militaire privée, au Gouvernement sierra-léonais en 1995. Ruprah est également un marchand d'armes connu. Il a travaillé en Afrique du Sud avec Roelf van Heerden, qui avait été son collègue à Executive Outcomes, et ils ont fait des affaires ensemble, notamment au Rwanda et en RDC. Ruprah a à un moment dirigé une compagnie aérienne au Kenya, Simba Airlines, jusqu'à ce qu'une enquête sur des irrégularités financières ait imposé la fermeture de la compagnie.

225. En novembre 1999, Ruprah a été autorisé par écrit par le Ministre libérien des transports à faire office d'« agent de l'aviation civile dans le monde entier » au nom de l'Autorité de tutelle de l'aviation civile libérienne et d'« étudier et régulariser ... le registre libérien de l'aviation civile ». L'objectif manifeste de l'enquête de Ruprah était de « suspendre ou annuler l'immatriculation des appareils qui étaient dotés de certificats illégaux délivrés à l'insu du Gouvernement ». Au cours de sa visite au Libéria, le Groupe d'experts a posé des questions au Ministère des transports, au Ministère de la justice et aux autorités policières sur Ruprah et ses activités, mais ces derniers ont répondu qu'ils ne connaissaient pas l'individu en question.

226. Sanjivan Ruprah voyage sous couvert d'un passeport diplomatique libérien délivré au nom de Samir M. Nasr. Le passeport le désigne comme commissaire adjoint aux affaires maritimes du Libéria.

227. Un ressortissant britannique, Michael G. Harridine, avait auparavant été nommé par le Ministre libérien des transports Président de l'Autorité de tutelle de l'aviation civile libérienne, par l'intermédiaire d'un bureau au Royaume-Uni. M. Harridine a indiqué au Groupe d'experts qu'il ne s'occupait plus de l'immatriculation

culatation d'avions au Libéria. Il a toutefois reconnu que l'immatriculation d'appareils libériens était entachée d'irrégularités.

228. Une compagnie aérienne nommée Santa Cruz Imperial/Flying Dolphin, dont le siège est aux Émirats arabes unis, a utilisé le registre libérien pour ses appareils, apparemment à l'insu des autorités libériennes jusqu'en 1998. Elle a également utilisé le registre du Swaziland jusqu'à ce que le Gouvernement de ce pays en retire ses appareils en 1999. Au total, 43 appareils ont été immatriculés, exploités par les compagnies ci-après : Air Cess, Air Pass, Southern Cross Airlines, Flying Dolphin et Southern Gateway Corporation. D'après le Gouvernement swazi, « bien que les noms soient différents, la plupart de ces compagnies ne font qu'une et n'opéraient pas à partir du Swaziland ». Lorsqu'il a découvert que certains de ces appareils étaient encore en opération, le Gouvernement swazi a envoyé des informations aux autorités de l'aviation civile des Émirats arabes unis où certains des appareils sont basés, d'une part, en raison de préoccupations en matière de sécurité et, d'autre part, parce qu'il estimait que les responsables pouvaient être impliqués dans le trafic d'armes. La compagnie Flying Dolphin appartient au cheikh Abdullah bin Zayed bin Saqr al Nayhan, un associé de Victor Bout.

229. Victor Bout est un fournisseur bien connu qui approvisionne des destinataires non gouvernementaux frappés d'embargo, en Angola et en République démocratique du Congo notamment. Viktor Vasilevich Butt, plus connu sous le nom de Victor Bout, est souvent appelé par les forces de l'ordre « Victor B », car il utilise au moins cinq différentes identités ou différentes versions de son nom de famille. Il est né à Douchanbé (Tadjikistan), a suivi la formation de l'armée de l'air en Russie, et aurait travaillé comme agent du KGB peu avant la fin de la guerre froide. Il est ensuite entré dans le secteur privé, créant des compagnies aériennes dans toute l'Europe orientale. Aujourd'hui, Victor Bout supervise un réseau complexe qui englobe plus de 50 avions, des dizaines de compagnies aériennes, des compagnies de fret aérien et des compagnies de transitaires, dont la plupart sont impliquées dans des envois illicites. Bout quant à lui réside aux Émirats arabes unis.

230. Victor Bout a utilisé à de nombreuses reprises le registre libérien de l'aviation pour sa compagnie Air Cess Liberia. Le Groupe d'experts de l'ONU enquêtant sur les violations des sanctions imposées par l'ONU

contre l'UNITA en Angola a identifié 37 envois aériens d'armes entre juillet 1997 et octobre 1998, utilisant tous de faux certificats d'utilisateur final et de faux plans de vol, effectués par des avions immatriculés au Libéria opérés par Victor Bout. Ce dernier est un résident des Émirats arabes unis et la plupart de ses compagnies aériennes y sont basées, fournissant des services d'affrètement à des entreprises situées dans plus de 10 pays. Ses avions sont parfois immatriculés dans d'autres pays, notamment en Guinée équatoriale et en République centrafricaine.

231. Centrafricain Airlines est l'une des nombreuses compagnies aériennes contrôlées par Victor Bout et son groupe de fret aérien Air Cess/Transavia Travel Cargo. Au début de 2000, une enquête a été menée en République centrafricaine sur des fraudes concernant l'immatriculation d'un appareil exploité par Centrafricain Airlines, car certains appareils de cette compagnie opéraient sans licence.

232. Un Iliouchine 76, immatriculé au Libéria pour le compte de Air Cess Liberia en 1996, a été par la suite immatriculé au Swaziland. Il a ensuite été retiré du registre du Swaziland par les autorités de l'aviation civile de ce pays en raison d'irrégularités. L'avion a été ensuite placé sur le registre de la République centrafricaine, où il a été immatriculé TL-ACU pour Centrafricain Airlines. L'appareil porte parfois une immatriculation du Gouvernement du Congo (Brazzaville) et, à l'instar d'autres avions de Victor Bout, il est basé à Sharjah aux Émirats arabes unis.

233. Cet appareil a été utilisé en juillet et en août 2000 pour des livraisons d'armes au Libéria en provenance d'Europe. Cet avion et un Antonov ont effectué quatre livraisons au Libéria, trois en juillet et une en août 2000. Le chargement incluait des hélicoptères d'attaque, des rotors de rechange, des systèmes antichar et antiaériens, des missiles, des véhicules blindés, des mitrailleuses et environ un million de cartouches. Les hélicoptères étaient du type Mi-2 et Mi-17. Quelques mois auparavant, deux hélicoptères Alouette-3 avaient été livrés par un avion du Gouvernement libyen, mais ces hélicoptères ont été remplacés par les nouveaux arrivés et ne sont probablement plus au Libéria (une note sur les sources européennes d'armements figure au paragraphe 247 ci-après). Ces livraisons, toutes effectuées après la rupture de l'Accord de paix de Lomé, sont particulièrement préoccupantes.

S/2000/1195

234. Les transactions ont été mises au point par Victor Bout aux Émirats arabes unis et par Gus van Kouwenhoven (voir par. 217 ci-dessus). L'avion utilisé pour la livraison des hélicoptères était l'Iliouchine 76 immatriculé TL-ACU. Victor Bout a eu recours à un transitaire à Abidjan. Une compagnie fantôme « Abidjan Freight » a été créée comme couverture par Sanjivan Ruprah afin de dissimuler le trajet exact et la destination finale de l'avion. Le trajet annoncé était « Entebbe-Robertsfield-Abidjan », mais le fret a été déchargé à Robertsfield. Les armes provenaient d'Europe centrale et d'Asie centrale.

D. Bureaux dans les Émirats arabes unis

235. La quasi-totalité des entreprises de Victor Bout, où qu'elles soient immatriculées, opèrent à partir des Émirats arabes unis. L'aéroport de Sharjah sert d'« aéroport de complaisance » pour des avions immatriculés dans de nombreux autres pays, comme le Swaziland, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Libéria. En octobre 1998, 15 appareils de la compagnie Santa Cruz Imperial/Flying Dolphin, tous immatriculés au Libéria mais opérant à partir de Sharjah, ont été temporairement cloués au sol par l'Administration libérienne de l'aviation. Les avions ont également fait l'objet d'une enquête au Swaziland et en Afrique du Sud et ont finalement été interdits dans les aéroports de ces pays.

236. Les autorités des Émirats arabes unis sont conscientes de la gravité du problème et ont indiqué au Groupe d'experts qu'elles étaient en train de prendre des mesures grâce auxquelles il sera plus difficile pour un avion immatriculé à l'étranger de demeurer dans les Émirats arabes unis pendant plus d'un an, sans faire l'objet d'une inspection locale. Un meilleur système d'immatriculation et d'inspections de sécurité permettrait peut-être d'améliorer la sécurité de ces appareils, mais ne réglerait pas le problème des envois d'armes. Les préoccupations soulevées par le Groupe d'experts ont déjà été évoquées auparavant aux Émirats arabes unis, mais on ne sait pas si des mesures significatives ont été prises à cet égard.

VI. Autres questions

A. Le rôle des douanes dans les pays d'exportation et de transit

237. S'agissant des livraisons d'hélicoptères militaires et de missiles de calibre lourd de juillet et d'août 2000, le Groupe d'experts n'a pas pu obtenir d'informations concluantes sur la source exacte d'approvisionnement. D'une façon générale, toutefois, le Groupe d'experts estime que des initiatives devraient être prises pour renforcer les moyens dont disposent les pays d'Europe orientale pour contrôler plus étroitement les exportations d'armes. Un appareil de la taille d'un hélicoptère militaire Mi-17 passe difficilement inaperçu, et la livraison de matériel de ce type au Libéria ne peut échapper aux services des douanes des pays d'origine, à moins que les plans de vol et les certificats d'utilisation des appareils ne soient des faux, ou que les douaniers aux points de sortie ne soient payés pour fermer les yeux. Le fait que les aéronefs appartenant à Victor Bout transportent constamment des armes en provenance d'Europe orientale dans les zones de guerre africaines semble confirmer la deuxième hypothèse. Il y a donc lieu d'ouvrir une enquête approfondie sur les moyens d'action des autorités chargées de l'octroi des licences et du contrôle en Europe orientale.

238. Pour ce qui est de l'Afrique occidentale, tout aéronef en provenance d'Europe orientale doit faire au moins une escale d'avitaillement en carburant en milieu de parcours. On pourrait donc inspecter les cargaisons dans les aéroports d'avitaillement afin de déceler les marchandises illicites. Par ailleurs, les envois d'armes en violation des sanctions de l'ONU transitent souvent par des pays voisins de l'État frappé d'embargo. On pourrait donc procéder à une troisième inspection de la cargaison dans ces pays. Or, on dénombre peu de cas majeurs d'aéronefs transportant des armes qu'on ait empêché de décoller en Europe orientale, dans d'importants escales techniques comme Le Caire, Nairobi ou Entebbe, ou n'importe où ailleurs en Afrique occidentale.

239. Le renforcement de la surveillance aérienne ou du contrôle des frontières ne suffit pas à lui seul à régler le problème du transport aérien d'armes illicites. Il faudrait mettre en place des mécanismes de coordination et de concertation entre chaque pays d'origine et de destination des expéditions internationales de marchandises militaires, et les services des douanes et les autorités aéroportuaires pourraient jouer un rôle tout aussi important dans l'application des sanctions. L'Organisation mondiale des douanes a établi un modèle uniforme de document qui permettrait d'harmoniser et de normaliser la procédure de déclara-

tion et d'inspection des marchandises aux postes frontières, dans les ports et les aéroports.

B. Le rôle des autorités aéroportuaires et des inspecteurs

240. Les avions qui déchargent ou chargent du fret doivent obligatoirement déposer une demande de licence d'exploitation étrangère. En outre, il incombe à la direction de chaque aéroport de vérifier la légitimité de tous les avions à l'arrivée et de leurs exploitants. Ces formalités offrent deux possibilités d'inspection successives pour détecter les expéditeurs d'armes illicites. Le dépôt de faux plans de vol, l'utilisation de fausses immatriculations pour les avions et les états de service d'une exploitant peuvent être passés au crible à chacune de ces étapes. Certains trafiquants d'armes et les avions qu'ils utilisent sont notoires.

241. L'utilisation d'immatriculations multiples pour un seul avion, ou le changement d'immatriculation du jour au lendemain, sont des pratiques qui devraient éveiller les soupçons des autorités aéroportuaires du monde entier. Victor Bout et d'autres exploitants transportant des marchandises illicites ont pu se livrer impunément à ces pratiques dans beaucoup trop de pays. Dans quelques cas, Victor Bout a dû payer de modestes amendes, mais pas au point de compromettre ses alliances lucratives avec les chefs de guerre, les chefs rebelles et les criminels de nombreux pays africains.

242. Bien que certains pays aient interdit à titre temporaire ou permanent aux aéronefs immatriculés au Libéria d'entrer dans leur espace aérien, le registre libérien continue d'être utilisé frauduleusement. Il est manifeste que cette pratique a été orchestrée depuis le Libéria en coopération avec d'habiles hommes d'affaires étrangers et les avions libériens demeurent omniprésents dans de nombreux pays africains, notamment ceux en conflit.

C. Le non-respect des moratoires et des embargos

243. Les signataires de l'Arrangement de Wassenaar, parmi lesquels figurent les principaux fabricants d'armes mondiaux, notamment d'armes légères et de munitions, ont accepté de leur plein gré d'être associés au contrôle des exportations d'armes et de munitions. Ils ont également convenu de se conformer au mora-

toire de la CEDEAO, et de limiter leurs exportations d'armes en Afrique occidentale. Le Groupe d'experts trouve profondément regrettable que l'Ukraine, signataire de l'Arrangement de Wassenaar, et le Burkina Faso, signataire du moratoire de la CEDEAO, n'aient fait preuve ni de retenue ni de diligence dans le commerce d'armements et aient été impliqués dans de grosses transactions quelques mois à peine après la signature de ces accords. Qui plus est, les armes ont été détournées vers le Libéria au profit des rebelles de la Sierra Leone, en violation flagrante de l'esprit du moratoire de la CEDEAO et des sanctions décrétées par l'ONU contre le Libéria et la Sierra Leone.

244. Le moratoire de la CEDEAO ne s'applique pas au trafic illicite. Toutefois, du 30 novembre au 1er décembre 2000, une Conférence ministérielle s'est tenue sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Bamako, au Mali. Une déclaration a été adoptée concernant la Position commune africaine sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et portatives. Les signataires ont décidé d'accroître les moyens dont disposaient les pays membres de l'OUA pour identifier, saisir et détruire les armes illicites, mettre en place des mesures de contrôle de la circulation, de la possession, du transfert et de l'utilisation des armes légères et portatives et institutionnaliser des programmes de formation afin de mieux contrôler et d'éliminer totalement la circulation des armes illicites en Afrique.

245. Les marchandises militaires devraient toujours être accompagnées d'une licence d'exportation, d'un certificat d'utilisation, d'un connaissance aérien, d'une facture pro forma, d'un manifeste de chargement et d'un descriptif détaillé de la liste de fret. La Convention de Kyoto sur les régimes douaniers, telle que révisée en 1996, constitue un bon départ en vue de l'amélioration de ces formalités, mais elle n'a toujours pas été signée ni appliquée par les États Membres de l'ONU. L'entrée en vigueur d'un document unique, adapté à l'échelle mondiale, permettrait aux douaniers ou aux autorités d'exportation, de transit et d'importation de déterminer avec beaucoup plus de précision la nature exacte de la cargaison et l'identité des agents impliqués dans la manutention, l'expédition, la facilitation ou l'achat et la vente d'armes. Pour commencer, tous les États Membres de l'ONU doivent ratifier la Convention de toute urgence.

S/2000/1195

D. Investigations supplémentaires

246. Au coeur de toute entreprise criminelle se trouvent toujours des actifs financiers. Le personnel et le matériel sont toujours remplaçables tant que les actifs financiers ne sont pas menacés. Faute de temps, le Groupe d'experts n'a pas pu examiner les actifs des chefs du RUF, de leurs commanditaires et des membres de groupes du crime organisé qui les ravitaillent. Un complément d'enquête serait nécessaire pour identifier, localiser, geler et confisquer ces actifs.

247. Faute de temps, le Groupe d'experts n'a pas pu enquêter à fond sur la source (c'est-à-dire les pays producteurs) des armes qui contreviennent aux embargos pertinents du Conseil de sécurité. Comme il est indiqué plus bas (par. 250), l'une des demandes de renseignements restées sans réponse concerne un incident survenu au Kazakhstan. Une autre porte sur la société Renan, dont le siège est en Moldova.

248. Avant l'arrivée de la MINUSIL en Sierra Leone, il est arrivé à plusieurs reprises que les rebelles du RUF s'emparent des armes de soldats nigériens de l'ECOMOG tombés en embuscade. Au cours du siège de Kono de décembre 1998, par exemple, les rebelles ont fait main basse sur de nombreuses armes de l'ECOMOG, dont plusieurs véhicules blindés. Qui plus est, le Groupe d'experts a reçu une foule d'informations faisant état d'échanges d'armes appartenant à des soldats nigériens de l'ECOMOG contre de l'argent en espèces, des diamants, des produits alimentaires ou d'autres produits. Les données fournies ont été jugées fiables, mais il faudra un complément d'enquête pour confirmer ou démentir ces allégations.

249. Au cours de ses travaux, le Groupe d'experts a obtenu des renseignements sur les liens existant entre le RUF et les rebelles de Guinée-Bissau, et les représentants de l'UNITA en Afrique occidentale. Il n'a toutefois pas pu réunir de preuves irréfutables et un complément de recherche est nécessaire, de préférence en coopération avec les autorités de police et de contrôle des frontières de la région.

250. Le Gouvernement kazakh a ordonné une enquête sur un complice de Victor Bout, un citoyen russe dénommé Oleg Grigorovich Orlov, soupçonné d'avoir fait sortir du pays en contrebande deux hélicoptères Mi-8T. Selon le Gouvernement kazakh, Orlov est présent sur les marchés de l'armement de la Communauté d'États indépendants, de la Syrie, du Sri Lanka, du Pakistan,

de la Corée du Nord et de certains pays africains dont l'Érythrée. Il a traité avec les sociétés ci-après : Dunford-Avia Progress Ltd. (Chypre), Global Omarus Technology Ltd., récemment rebaptisée EMM Arab System Ltd. (Chypre), Euroasian Financial Industry Group (Singapour et Malaisie), Belmont Trading et Gulfstream. Un complément d'enquête sur Orlov et ses liens avec Victor Bout permettrait de faire la lumière sur une importante source de flux d'armes illicites en Afrique.

251. Le 7 décembre 2000, le Groupe d'experts a été informé par les autorités ougandaises que les douanes de leur pays avaient récemment confisqué un chargement d'armes dont la destination présumée était Monrovia. Les autorités ougandaises avaient autorisé le transport par avion, d'Entebbe à Conakry, de ces armes destinées au Ministère guinéen de la défense. Le plan de vol, toutefois, indiquait que la destination réelle de l'avion était Monrovia. Un complément d'information est attendu.

VII. Conclusions relatives aux armes et au RUF

252. Le Libéria s'emploie à enfreindre l'embargo frappant les importations d'armes sur son propre territoire et en Sierra Leone, avec le soutien actif du Burkina Faso. Il reçoit l'aide tacite de tous les pays fournisseurs de ces armes, des pays qui laissent les armes transiter par leur territoire ou le survoler sans poser la moindre question, et des pays qui fournissent une base aux avions utilisés pour ces opérations.

253. Au Libéria, l'immatriculation des avions est manifestement liée à des activités illégales qui n'ont rien à voir avec l'immatriculation extraterritoriale des avions ou des équipages pour raisons économiques. L'utilisation d'immatriculations achetées au Libéria au cas par cas et pour de courtes périodes, sans que l'avion ou ses exploitants soient soumis à la moindre inspection, a manifestement pour but d'empêcher l'identification des avions utilisés à des fins illicites. Victor Bout, Sanjivan Ruprah, Leonid Minin et Sheik Abdullah bin Zayed bin Saqr al Nayhan sont les principaux instigateurs de ces pratiques illégales, en étroite collaboration avec les plus hautes autorités du Libéria.

254. En résumé, le RUF est à même de se procurer de grosses quantités d'armes, de matériel militaire et de

matériel connexe du fait des principaux facteurs ci-après :

- Le pouvoir d'achat tiré de la vente des diamants de la guerre;
- Le fait que certains des principaux pays fabricants d'armes soient prêts à vendre des armes sans se préoccuper de leur utilisateur final;
- L'empressement de certains pays à délivrer des certificats d'utilisation et/ou à faciliter le transit des armes en toute sécurité sur leur territoire;
- La faiblesse des réglementations applicables à l'activité des courtiers d'armes et de leurs intermédiaires;
- La corruption;
- L'incapacité de la Sierra Leone et de ses voisins à surveiller et à contrôler leur espace aérien;
- La volonté du Libéria de déstabiliser ses voisins.

VIII. Recommandations concernant le contrôle des armes, des transports et de la circulation aérienne

255. Le Groupe d'experts recommande vivement d'interdire de vol tous les aéronefs portant un numéro d'immatriculation « EL- » et basés dans des aéroports autres que libériens, avec effet immédiatement et jusqu'à ce que les dispositions figurant dans les recommandations qui suivent aient été appliquées. L'interdiction inclut les avions basés à Chardjah et d'autres aéroports dans les Émirats arabes unis, au Congo-Brazzaville, en République démocratique du Congo, au Gabon, en Angola, au Rwanda et au Kenya. Il faudrait conseiller aux autorités aéroportuaires et aux opérateurs d'avions immatriculés au Libéria au cours des cinq dernières années de tenir toute leur documentation, leurs livres de bord et registres, leurs permis d'exploitation, leurs lettres de transport et leurs manifestes de chargement prêts pour inspection.

256. Il est recommandé en outre d'intimer à tous les exploitants d'aéronefs inscrits au registre libérien, où qu'ils soient basés, de déposer leurs certificats de navigabilité et permis d'exploitation ainsi que leurs documents d'assurance auprès du siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Montréal, y

compris la documentation relative aux inspections effectuées les cinq dernières années. Les aéronefs de tous les exploitants qui ne se conformeraient pas à cette instruction devraient être interdits de vol définitivement. Les aéronefs qui ne répondraient pas aux normes de l'OACI devraient être interdits de vol définitivement.

257. Le Conseil de sécurité, par l'intermédiaire de l'OACI, de l'Association du transport aérien international (IATA) et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), devrait établir un bulletin d'information centralisé et communiquer la liste des aéronefs libériens interdits de vol à tous les aéroports du monde.

258. Le Burkina Faso a récemment recommandé que le Conseil de sécurité supervise un mécanisme qui serait chargé de contrôler toutes les importations d'armes dans son territoire, et leur utilisation, pendant une période de trois ans. Le Groupe d'experts approuve cette proposition. Le Groupe recommande également que, dans le cadre de ce mécanisme, l'on enquête sur toutes les importations d'armes et de matériel connexe au Burkina Faso effectuées ces cinq dernières années. Il recommande en outre que tout État ayant exporté des armes au Burkina Faso au cours de cette période mène une enquête sur l'utilisation finale effective de ces armes, et rende compte des résultats de cette enquête au Conseil de sécurité et au Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement établi en vertu du Moratoire de la CEDEAO.

259. Compte tenu des cas de violation des sanctions sur lesquels le Groupe d'experts a enquêté et des informations rassemblées dans la région, le Groupe recommande au Conseil de sécurité d'encourager le renforcement du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement de la CEDEAO, avec l'appui d'Interpol et de l'Organisation mondiale des douanes. Ce programme devrait être habilité à contrôler activement le respect des embargos sur les armes et la circulation des armes illicites dans la région.

260. Le Conseil de sécurité devrait encourager les États membres de la CEDEAO à conclure des accords bilatéraux contraignants entre États ayant des zones frontalières communes, afin de mettre en place un système de contrôle efficace, collectif et convenu au niveau international comprenant l'inscription dans les registres, la délivrance de permis, et la collecte et la destruction des armes légères et des armes portatives.

S/2000/1195

Ces accords bilatéraux peuvent être encouragés et facilités par l'intermédiaire de la CEDEAO et du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement. Interpol pourrait mettre au point une norme commune et assurer la gestion d'une base de données sur les cas majeurs de contrebande et de contravention aux sanctions dans la région. Le Système international de dépistage des armes et des explosifs (IWETS) d'Interpol pourrait être utilisé pour retrouver l'origine des armements.

261. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts a identifié certains courtiers en armes privés et intermédiaires responsables de la fourniture d'armes au RUF. Il faudrait élaborer un projet visant à déterminer les caractéristiques de ces courtiers avec la coopération d'Interpol. De même, vu l'importance des transports aériens dans la violation des sanctions, il faudrait déterminer les caractéristiques des principales compagnies de transport participant à ces pratiques, afin de trouver les moyens de renforcer encore l'application des sanctions.

262. La responsabilité de l'arrivée massive d'armes en Afrique de l'Ouest incombe aux pays producteurs de ces armes comme à ceux qui les transportent et les utilisent. Le Conseil de sécurité doit trouver les moyens de restreindre l'exportation d'armes, surtout en provenance d'Europe orientale, dans les zones de conflit se trouvant sous embargo régional ou embargo de l'ONU. La méthode « Que chacun sache » (pour faire honte aux coupables) est un premier pas, mais il faudrait aussi envisager de décréter un embargo sur les exportations d'armes en provenance de certains pays producteurs, tout comme on a imposé un embargo sur les diamants venant de certains pays producteurs, jusqu'à ce qu'aient été mis au point des plans acceptables de certification.

263. Il conviendrait de modifier les embargos décrétés par le Conseil de sécurité actuellement en vigueur de façon à y inclure clairement l'interdiction de la fourniture d'entraînement militaire et paramilitaire.

264. Il faudrait encourager les pays d'Afrique de l'Ouest qui n'ont pas signé la Convention internationale de 1989 contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires à le faire.

265. Il faudrait entreprendre une analyse des armes à feu récupérées des rebelles, en coopération avec Interpol et son Système international de dépistage des armes et des explosifs, ce qui aiderait à mieux déterminer

l'identité des personnes faisant partie de la ligne d'approvisionnement du RUF.

266. Il faudrait demander à l'Organisation mondiale des douanes de donner au Conseil de sécurité son avis sur l'établissement de mesures adéquates pour mieux contrôler et détecter les armes et le matériel connexe passant par des protagonistes autres que des États, ou par des pays auxquels s'applique un embargo sur les armes.

267. Il faudrait envisager d'élaborer des programmes de formation spéciaux sur la surveillance de l'application des sanctions à l'intention des organismes de police et de sécurité, ainsi que par le personnel aéroportuaire et douanier en Afrique de l'Ouest, et d'établir un ou des manuel(s) sur la surveillance de l'application des sanctions dans les aéroports à l'intention des autorités aéroportuaires et les services de police dans le monde entier.

268. Il faudrait envisager de poster des agents de surveillance de l'ONU spécialisés dans les principaux aéroports de la région (et peut-être au-delà), en se concentrant sur les zones névralgiques, et en coordonnant les résultats obtenus avec d'autres aéroports. Cela permettrait de mieux déterminer les aéronefs suspects. Cela créerait également un élément de dissuasion contre le trafic illicite et permettrait d'obtenir les informations nécessaires pour identifier les avions, les propriétaires et les exploitants qui violent les sanctions et les embargos sur les armes de l'ONU.

269. Le Conseil de sécurité devrait examiner les façons dont on pourrait améliorer le contrôle et la surveillance de la circulation aérienne en Afrique de l'Ouest, aux fins de réduire les mouvements illicites d'armes. On pourrait notamment :

- Encourager l'installation de radars primaires dans tous les principaux aéroports d'Afrique de l'Ouest, et trouver l'appui financier pour ce faire. Seuls les radars primaires peuvent détecter indépendamment les mouvements des aéronefs;
- À défaut, opter pour le « pseudo radar » qui crée un environnement radar au moyen de puissants moyens de transmission de données air/sol par satellite;
- Imposer l'utilisation dans la région d'un système de positionnement universel et obliger les aéronefs à s'équiper des systèmes d'avionique voulus, en installant le matériel correspondant au sol.

Ainsi, les aéronefs circulant en Afrique de l'Ouest seraient tenus d'être équipés, ou d'avoir à leur bord, des systèmes d'avionique permettant aux contrôleurs au sol d'identifier tout mouvement se produisant dans leur secteur, n'importe où et à n'importe quel moment;

- Encourager l'OACI et d'autres organismes intéressés à aider les États à renforcer l'autonomie des organes établis pour gérer les services de navigation aérienne.

indispensable si l'on veut établir une base de connaissances interne sur les questions d'actualité comme les diamants de la guerre, comme il est noté au paragraphe 166 ci-dessus, mais il importe encore plus de susciter une plus grande conscience de problèmes tels que le commerce illicite d'armes et de matériel connexe, ainsi que d'instaurer la capacité d'y faire face, car il est peu probable d'en voir la solution dans un avenir proche.

IX. Recommandations finales

270. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts formule toute une série de recommandations précises pour traiter de la question des diamants, des armes et de l'utilisation d'aéronefs pour éluder les sanctions, et de la circulation d'armes illicites. Nombre de ces recommandations et les problèmes qu'elles cherchent à régler concernent le principal appui du RUF, le Libéria – le Président de ce pays, son gouvernement et les particuliers et sociétés avec lesquels ils traitent. Le Groupe d'experts note avec préoccupation que les résolutions du Conseil de sécurité concernant les diamants et les armes sont violées en toute impunité. Outre celles qui précèdent, le Groupe présente les recommandations ci-après.

271. Il conviendrait d'envisager de faire appliquer par tous les États Membres de l'ONU une interdiction de voyage semblable à celle que les États-Unis imposent déjà aux hauts fonctionnaires et aux diplomates libériens, jusqu'à ce que le Libéria cesse définitivement d'appuyer le RUF et de contrevenir à d'autres sanctions imposées par l'ONU.

272. Les principaux protagonistes de l'industrie du bois du Libéria participent à toute une variété d'opérations illicites, et une grande partie des recettes sert à payer des activités extrabudgétaires, notamment l'acquisition d'armes. Il faudrait envisager de décréter un embargo temporaire sur les exportations de bois libériennes jusqu'à ce que le Libéria ait démontré de façon convaincante qu'il ne participe plus au trafic d'armes à destination du Libéria ou de diamants en provenance de ce pays.

273. Il faudrait envisager de créer au Secrétariat de l'ONU un mécanisme capable d'assurer le contrôle continu de l'application des sanctions et des embargos décrétés par le Conseil de sécurité. C'est là un élément



GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA
SÉCURITÉ

Fondé en 1979 à Bruxelles, le GRIP est un institut de recherche indépendant qui étudie les questions de défense, de sécurité et de désarmement. Par ses travaux, le GRIP veut contribuer à une meilleure compréhension de ces problématiques dans la perspective d'une amélioration de la sécurité internationale en Europe et dans le monde.

Adresse: rue Van Hoorde, 33
B -1030 Bruxelles
TEL: (32.2) 241.84.20
FAX: (32.2) 245.19.33
E.Mail: admi@grip.org
Website: <http://www.grip.org>

(bureaux ouverts du lundi
au vendredi de 8h30 à 13h et
de 13h30 à 17h)

Directeur: Bernard Adam

Coordination: Bernard Adam,
Luc Mampaey, Caroline Pailhe,
Marc Schmitz

Recherche: Bernard Adam,
Georges Berghezan, Luc Mampaey,
Félix Nkundabagenzi,
Sophie Nolet, Caroline Pailhe,
Valérie Peclow, Jean-Philippe
Renaud, Marc Schmitz, Michel
Wéry

Secrétariat et administration:
Edith Grosse, Caroline Pailhe,
Chantal Schamp

Centre de documentation:
Valérie Peclow, Alain
Reisenfeld

Edition, relations publiques:
Sabine Fievet, Sophie Nolet,
Marc Schmitz

Informatique: Luc Mampaey

Conseil d'administration:
Bernard Adam (administrateur
délégué), Rik Coolsaet, Laurent
Dumont, Gérard Lambert
(président), René Marchandise,
Michel Wautelet.

LES PUBLICATIONS DU GRIP

Depuis sa fondation, le GRIP est surtout connu par son travail d'édition. Au fil du temps, les publications ont changé, tant au niveau du contenu, de la présentation que de la périodicité. Depuis l'automne 1997, elles se présentent sous trois formes :

1. Les Nouvelles du GRIP

Une lettre d'information trimestrielle de 8 pages : regard sur les grands dossiers du moment, nouvelles insolites, aperçu des activités du centre, etc. Cette lettre est envoyée d'office à tous les **membres du GRIP** en règle de **cotisation** de même qu'aux abonnés aux « Livres du GRIP ».

2. Les Livres du GRIP

Chaque année, le GRIP publie 5 ouvrages en collaboration avec les éditions Complexe, abordant les questions internationales dans les domaines de la géo-stratégie, de la défense et de la sécurité internationale.

Ces 5 ouvrages font partie de l'abonnement aux « Livres du GRIP » ; ils sont également disponibles en librairie et au GRIP.

3. Les Rapports du GRIP

Cette nouvelle collection (format A4, sans périodicité) valorise des travaux de recherche réalisés pour la plupart au GRIP.

Ces rapports sont envoyés d'office à tous ceux qui souscrivent un abonnement de soutien ; ils peuvent aussi être commandés au GRIP.

Tarifs 2001

	Belgique	France	Autres Europe	Autres Monde
1. Cotisation¹				
<i>Abonnement aux «Nouvelles du GRIP»</i>	600 FB 14,87 euros	100 FF 15,24 euros	700 FB 17,35 euros	750 FB 18,59 euros
2. Les Livres du GRIP				
<i>Abonnement annuel aux 5 livres² et aux «Nouvelles du GRIP»</i>	3.000 FB 74,37 euros	550 FF 83,85 euros	3.300 FB 81,80 euros	3.500 FB 86,76 euros
3. Abonnement complet³				
<i>Abonnement à toutes les publications (Rapports inclus)</i>	5.000 FB 123,95 euros	900 FF 137,20 euros	5.500 FB 136,34 euros	6.000 FB 148,74 euros
4. Abonnement de soutien	10.000 FB 247,89 euros	1.700 FF 259,16 euros	10.000 FB 247,89 euros	10.000 FB 247,89 euros

1. La cotisation donne en outre droit à une réduction de 20% sur l'achat de tous les livres et rapports du GRIP.

2. Ces 5 livres sont numérotés : deux n° simples (prix moyen 395 FB / 69 FF) ; deux n° doubles (prix moyen 595 FB / 99 FF), l'annuaire du GRIP étant un n° quadruple (1.195 FB / 195 FF). L'abonnement couvre 5 livres (équivalant à 10 numéros), plus le trimestriel «Les Nouvelles du GRIP».

3. L'abonnement annuel complet inclut la collection des Rapports (non périodiques), avec en moyenne six parutions par année.

Vous souhaitez vous abonner ?

Vous pouvez le faire par téléphone (02/241.84.20), par fax (02/245.19.33), par Email (admi@grip.org) ou en nous envoyant votre demande d'abonnement, accompagnée de votre paiement, au GRIP, rue Van Hoorde 33 B -1030 Bruxelles.

Modes de paiement: **Belgique** (virement au compte 001-1711459-67 du GRIP à Bruxelles; virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; bulletin de virement; chèque barré) / **France** (chèque barré; mandat postal international) / **Luxembourg** (soit verser au CCP 86464-37 du GRIP à Luxembourg; soit envoi d'un chèque au GRIP, libellé en FL) / **Autres pays** (virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; mandat postal international) / **Autre moyen de paiement** (carte de crédit - VISA, Eurocard, Mastercard - Précisez votre n° de carte et la date d'expiration.

Les Rapports du GRIP

- 1/97 **Ex-Yougoslavie - L'embargo sur les armes et le réarmement actuel**, Georges Berghezan, 32p., 300FB - 55FF - 7,44 euros.
- 2/97 **FN Herstal : Quel avenir pour la tradition armurière ?**, Luc Mampaey, 20p., 200FB - 35FF - 4,96 euros.
- 3/97 **Burundi : trafics d'armes et aides militaires**, Human Rights Watch, 60p., 450FB - 80FF - 11,16 euros.
- 1/98 **L'industrie belge de défense - Adaptation, consolidation et mythe de la reconversion**, Luc Mampaey, 84p., 500FB - 90FF - 12,39 euros.
- 2/98 **Kosovo : poudrière des Balkans**, Sevdî Zymberaj et Bernard Adam, 21p., 300FB - 55FF - 7,44 euros.
- 3/98 **Concepts et potentiels nucléaires 1999-2000**, André Dumoulin, 35p., 300FB - 55FF - 7,44 euros.
- 4/98 **La Belgique et les satellites de renseignement**, André Dumoulin, 23p., 200FB - 35FF - 4,96 euros.
- 5/98 **Le programme HAARP : science ou désastre ?**, Luc Mampaey, 84p., 450FB - 80FF - 11,16 euros.
- 1/99 **Les armes non létales - Une nouvelle course aux armements**, Luc Mampaey, 40p., 350FB - 60FF - 8,68 euros.
- 2/99 **La guerre du Congo-Kinshasa - Analyse du conflit et transferts d'armes vers l'Afrique centrale**, Georges Berghezan et Félix Nkundabagenzi, 54p., 400FB - 70FF - 9,92 euros.
- 3/99 **Post-Cold War Conversion in Europe - Defence Restructuring in the 1990s and the Regional Dimension**, collectif, 104p., 700FB - 120FF - 17,35 euros.
- 1/00 **La détention d'armes par les civils - Armes à feu : un enjeu en matière de Santé publique**, Sophie Nolet, 44p., 350FB - 60FF - 8,68 euros.
- 2/00 **Marquage et traçage des armes légères**, Ilhan Berkol, 72p., 600FB - 110FF - 14,87 euros.
- 3/00 **Bilan de la guerre du Kosovo : Résultat des frappes - Fin du conflit - La reconstruction - La situation en Serbie-Monténégro**, Valérie Peclow et Bernard Adam, 56 p., 400FB - 70FF - 9,92 euros.
- 4/00 **National Missile Defense - Le retour de la guerre des étoiles et les enjeux stratégiques**, Aris Roubos et Michel Wautelet, 60p., 400 FB - 70FF - 9,92 euros.
- 5/00 **L'Union européenne et la prévention des conflits africains**, Félix Nkundabagenzi, 28p., 300FB - 55FF - 7,44 euros.
- 6/00 **Groupe Herstal S.A. - L'heure des décisions**, Luc Mampaey, 34p., 300FB - 55FF - 7,44 euros.
- 7/00 **La disponibilité des armes légères illicites - Comment combattre cette menace nationale**, Peter Lock, 33p., 300FB - 55FF - 7,44 euros.
- 1/01 **Le micro-désarmement - Le désarmement concret en armes légères et ses mesures associées**, Michel Wéry avec la contribution de Georges Berghezan et Félix Nkundabagenzi, 64p., 13 euros - 524FB - 85,50FF.

Les « Rapports du GRIP » sont peu diffusés en librairie. Avant tout disponibles au GRIP.